

PER
M-154
EX-2
15

D

Maintenant

M A R S

1966 No 51

FAUT-IL ENCORE SE CONFESSER ?

**ÉGLISE LIBRE
ÉCOLE AUTONOME**

VIET-NAM

CAISSE ÉLECTORALE

**LES INSOLENCES
D'UN EX-SÉMINARISTE**

**MÉDECINE
POUR TOUS ?**

**Sommaire complet
à l'intérieur**

Beaucoup de catholiques ont abandonné la pratique de la confession. Une enquête partielle auprès des jeunes de collèges classiques révèle qu'un nombre considérable d'entre eux ne se confessent plus ou que très rarement. Plusieurs moins jeunes, excellents chrétiens par ailleurs, ont abandonné eux aussi la pratique de la confession, ou tout au moins s'interrogent sérieusement sur son utilité et sa nécessité. De nombreux couples notamment, aux prises avec le problème de la régulation des naissances, l'ont mise provisoirement de côté. Quant aux plus âgés, ils verraient d'un bon œil sa suppression.

MALAISE GÉNÉRALISÉ

Le malaise n'est pas propre à notre milieu. Il existe dans tous les pays comme on peut le constater par les revues de pastorale de ces dernières années et la série d'articles que le journal français, *Témoignage Chrétien*, publie actuellement sur le sujet. Partout on retrouve les mêmes réserves et les mêmes interrogations formulées de façon à peu près semblable. « La confession est une démarche pénible et gênante, surtout quand il y a fautes contre les 6e et 9e commandements, les plus nombreuses en même temps que les plus susceptibles de soulever l'ire sacrée de certains confesseurs rigoristes et scrupuleux ».

Plusieurs se demandent pourquoi « il faut aller raconter ses péchés à un homme plutôt que de les confesser directement à Dieu, puisque ce qui compte, après tout, c'est la conversion intérieure ». D'autres estiment que la confession n'est qu'une façon de se

déculpabiliser à bon compte, une pratique magique et routinière de « vider son sac ». Comme le disait un jeune de 22 ans : « C'est trop facile. On commet des péchés, puis on va voir le curé dans sa « boîte », on lui raconte quelques histoires... et le tour est joué : on repart de zéro ! Dans ce cas, autant trouver une machine automatique : une sorte de juke-box avec un petit sermon et l'absolution ! » Si l'on craint les confesseurs rigoristes, on n'aime pas, par contre, les prêtres débonnaires qui débitent une monition toute faite sans lien aucun avec l'accusation et les problèmes réels du pénitent. Bref, la confession telle qu'elle se pratique actuellement est devenue une pierre d'achoppement pour de nombreux catholiques.

CAUSES DU MALAISE

Il serait rassurant pour certains, mais inexact d'expliquer ce malaise par le relâchement, l'orgueil et l'absence d'esprit de sacrifice des catholiques. Les causes sont plus profondes et exigent une révision sérieuse du sens et des formes de la pénitence sacramentelle.

Le malaise est dû en bonne part, à mon avis, à une évolution de la conscience chrétienne dans sa conception de Dieu et de la conduite morale, évolution qui s'accorde mal avec une pastorale non rénovée du sacrement de pénitence. La pénitence demeure encore trop liée à une conception de Dieu juge et à une morale légaliste, alors que la conscience chrétienne découvre de plus en plus le visage de Dieu Père et une morale des valeurs.

LA TERREUR DU TRIBUNAL !

Il y a une contradiction entre un Dieu *Père* et le *tribunal* de la pénitence. Le mot tribunal réfère à tout un contexte juridique et policier d'un âge théologique révolu. Il évoque un Dieu autoritaire qui édicte des lois plus ou moins arbitraires et brimantes auxquelles il faut obéir minutieusement pour éviter l'enfer et gagner le ciel. Un maître intransigeant et jaloux de son autorité. Un grand justicier qui nous épie sans cesse pour nous prendre en défaut et qui tient une comptabilité rigoureuse, tant pour récompenser fidèlement ceux qui observent ses préceptes que pour punir implacablement ceux qui les transgressent. Bref, le Dieu de l'inquisition.

Cette conception de Dieu a longtemps inspiré la pratique sacramentaire de la Pénitence. Elle a laissé chez le pénitent comme chez le confesseur des vieux réflexes dont nous n'avons pas encore réussi à nous débarrasser. Le pénitent se présente au confessionnal avec crainte et tremblement comme un inculpé au tribunal ; le confesseur de son côté se considère encore trop comme un juge qui doit inventorier tous les péchés jusque dans les moindres détails pour prononcer un jugement conforme à la morale minutieusement codifiée des manuels. Ce contexte judiciaire paralyse et rend mal à l'aise certains confesseurs tout autant que de nombreux pénitents. Comme nous voyons en Dieu un Père plutôt qu'un juge, nous souhaiterions un rite sacramentel qui exprime davantage des rapports de Père à fils et de fils à Père.

CATALOGUE DE PÉCHÉS...

On nous a habitués à apprécier notre conduite chrétienne en référence à une liste de péchés et d'obligations, avec une insistance particulière et parfois maladroite sur les matières sexuelles. Un code détaillé de péchés

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS,
2715, Chemin Côte-Sto-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758
Le Ministère des Postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet
de la deuxième classe
de la présente publication.
Frais de port garantis
si non livrable.

sommaire

mortels et véniels. Ce catalogue des actions permises et défendues nous semble à la fois trop rigoureux et pas assez exigeant. Il peut tout aussi bien engendrer un scrupule névrotique que favoriser un moralisme confortable, l'un et l'autre incompatible avec un christianisme vraiment dynamique.

Nous connaissons mieux aujourd'hui la part de la subjectivité et de ses conditionnements. Nous savons également que l'homme est « histoire » et « évolution », qu'il est *en marche* vers des valeurs qu'il ne peut atteindre d'un seul coup. Nous sommes plus sensibilisés, en conséquence, à l'orientation générale d'une vie qu'à une nomenclature d'actes séparés de la trame vitale dont ils font partie. Par ailleurs, chacun de nos actes a sa part de valeurs et de non-valeurs, de lumière et de ténèbres. On ne peut donc classer systématiquement les actions humaines dans les catégories sans nuances de « bons » et « mauvais ». Ne pourrait-on pas dire avec assez de justesse qu'il y a péché dans chacune de nos bonnes actions et du bien dans chacun de nos péchés ?

... OU DYNAMISME ÉVANGÉLIQUE ?

Dans cette optique d'une morale dynamique des valeurs, on ne peut plus juger sa conduite chrétienne à la façon légaliste du pharisien qui ne trouvait rien à se reprocher : il avait observé fidèlement son code de prescriptions et de défenses, mais il n'avait pas l'esprit de l'Évangile.

En prenant les valeurs comme critères de moralité, on risque par contre de ne trouver rien de précis à accuser selon le code établi, tout en se sachant pécheur. Pour le chrétien qui se laisse interroger par le phénomène de la pauvreté autour de lui et dans le monde, par l'absence de justice sociale, par la lutte des classes, par la guerre et par les exigences de ses relations interpersonnelles, la liste des péchés dit « du sexe », des lois de l'abstinence du vendredi et de l'assistance à la messe dominicale paraissent secondaires dans la mise au point de son engagement chrétien. Il faudrait un nouveau type d'accusation auquel ni le confesseur ni les pénitents sont habitués et que la formule du confessionnal ne permet guère. Pourquoi alors maintenir un rite qui n'a plus de véritable signification, se demande-t-on ?

SACREMENT DE L'ACCUEIL

Pour revaloriser le sacrement de pénitence, il faudra d'abord lui donner son vrai sens et en faire le sacrement de la *miséricorde* et de l'*accueil*. Le confesseur se rappellera qu'il représente avant tout l'amour miséricordieux du Père, tel que le Christ l'a incarné et manifesté au cours de sa vie terrestre. On connaît sa douceur et sa tendresse à l'endroit des pécheurs publics : Marie Madeleine, la femme adultère... Pas plus que Jésus, le confesseur n'est là pour condamner mais pour pardonner, encourager, soutenir, éveiller, exhorter. Il doit surtout se faire *accueillant*. Son accueil signifie, rend visible l'accueil invisible que Dieu fait au pécheur repentant. Quand le pénitent sincère se présente au prêtre, il est déjà converti, retourné à Dieu, accueilli comme le fils prodigue par Dieu qui a transformé son cœur. Le sacrement de pénitence donne à cet accueil de Dieu son incarnation, nous dirions volontiers son humanisation, mais il ne le réalise pas de façon magique. Tout au plus peut-il parfaire les dispositions intérieures du pénitent, Dieu utilisant la médiation humaine et sacramentelle pour achever une conversion déjà amorcée. La théologie catholique a toujours soutenu que si le pécheur

ÉCONOMIQUE

Assurance-santé :

T.-J. Boudreau 82

A la santé des assu-

reurs : P. Vadebon-
cœur 84

ÉDUCATION

Eglise libre, école auto-

nome : L. Racine 78

Faut-il maintenir l'é-

cole confessionnelle ? :

J. Tremblay 80

Ecole secondaire, foi

religieuse : J. Caston-

guay 98

ÉGLISE

Les insolences d'un ex-

séminariste : A. Char-

bonneau 95

Parler ou se taire :

P. Doucet 97

INFORMATIONS

Ecole multi-confession-

nelle : 86

Réforme et indulgen-

ces ! : 89

MUSÉE DES CANDEURS

ŒCUMÉNISME

Œcuménisme et liberté

religieuse au Québec :

M. Despland 100

PASTORALE

Crise de la prière :

A. Beauchamp 102

POLITIQUE

Le Viet-nam et nous :

I Conflit sans solu-

tions ? 90

II Une guerre ab-

surde :

P. Saucier 92

Caisse électorale :

Source de corruption ? :

P. Lacaille 104

SOCIOLOGIE

Quand les médecins

s'esquivent : H. Pelle-

tier-Baillargeon 108

SYNDICALISME

Grève des profes-

seurs : J. Franceur 87

Objectif de l'U. G. E. Q. :

des réformes à la base :

M. Beauchamp 106

THÉOLOGIE

Faut-il encore se con-

fesser ? : V. Harvey 73

repentant est pardonné avant même d'avoir reçu l'absolution du prêtre, l'absolution, à elle seule, par contre, ne remet pas les fautes du pécheur non contrit.

POUR UNE RÉFORME

Dans la réforme du sacrement de pénitence, on devra porter une attention particulière à toute attitude et geste d'accueil, au dialogue fraternel, à l'écoute de la Parole de Dieu et à la dimension communautaire de la démarche pénitentielle. L'important c'est que tout chrétien se reconnaisse pécheur en confrontant sa vie avec les exigences de l'Évangile et qu'il se sente accueilli par Dieu et ses frères. Quant à la confession auriculaire de ses fautes au prêtre, elle apparaît beaucoup moins nécessaire que nous l'a appris le petit catéchisme. À ma connaissance, le Christ n'a jamais exigé un aveu détaillé des fautes à aucun des pécheurs à qui il a dit : « Va, tes péchés te sont remis ! » Dans sa pratique pastorale, l'Église a toujours, par ailleurs, ménagé des exceptions à l'accusation pour des raisons valables. Ainsi, par exemple, on a toujours donné l'absolution au mourant incapable de parler, aux soldats avant le départ pour le front, aux gens collectivement en péril au moment d'une catastrophe, etc. L'histoire de la pénitence, aux premiers siècles, nous apprend, en outre, qu'on insistait beaucoup moins sur la confession auriculaire que sur l'attitude intérieure du pécheur qui se reconnaissait tel et entraînait spontanément dans « l'ordre des pénitents ».

PÉNITENCE COMMUNAUTAIRE

Ces cas d'exception d'une absolution générale sans confession auriculaire ne pourraient-ils pas devenir plus fréquents pour des motifs psychologiques valables et des avantages pastoraux incontestables ? Des célébrations communautaires de la pénitence où l'on donne une absolution générale à tous les participants ne remplaceraient-elles pas avantageusement les « concours de confessions », aux temps d'Avent et de Carême et aux veilles des grandes fêtes liturgiques ? Cette formule a déjà été essayée, apprend-on de sources dignes de foi, dans des paroisses de Québec et de Montréal. Il semble bien que ce doive être l'aboutissant des célébrations communautaires de la pénitence, avec accusations auriculaires et absolutions individuelles, qui deviennent de plus en plus populaires dans les communautés religieuses et les paroisses plus avancées dans le renouveau liturgique. Cette dernière formule, qui combine l'ancien et le nouveau, apparaît en effet comme une formule de transition qui appelle autre chose.

Rien n'empêcherait d'avoir une pastorale de la pénitence assez diversifiée. On pourrait considérer les révisions de vie en commun qui se font dans les équipes de foyers et les groupes d'Action Catholique en présence d'un prêtre comme une célébration sacramentelle de la pénitence.

Le sentiment du péché est essentiel à la vie chrétienne et la liturgie devrait prévoir des prières et rites variés à l'intérieur des célébrations pour favoriser l'attitude pénitente. On pourrait, par exemple, donner une efficacité sacramentelle au *Confiteor* et à la prière générale d'intercession du pardon qui l'accompagne.

N'y aurait-il pas lieu, en effet, d'élargir la sacramentalité de la pénitence qui a été restreinte à un rite formaliste par un processus généralisé de « juridisation » des sacrements. La théologie redécouvre aujourd'hui une notion beaucoup plus large de la sacramentalité dans l'Église qui est elle-même « sacrement ».

CONFESSION PRIVÉE

Toutes ces formes publiques et communautaires de la pénitence dont on ne saurait nier a priori la valeur pour l'obtention du pardon de ses fautes, ne devrait pas faire disparaître la confession privée, mais devenir « une école où l'on apprend à faire de son aveu devant le prêtre, représentant de Dieu et de la communauté des hommes, une accusation personnelle plus profondément vécue » (Lettre pastorale de l'Episcopat hollandais, 16 mars 1965).

AVANT TOUT, UNE RENCONTRE

Il est incontestable que la confession privée demeure très utile, pourvu, bien sûr, qu'elle devienne une véritable rencontre avec le Seigneur à travers l'accueil et le dialogue fraternel du prêtre. Bien faite, elle permet une meilleure détection du mal en soi : « Ce qui n'est exprimé qu'intérieurement n'abat pas les murs de la solitude où s'enferme le mal, et donc ne libère pas réellement (entendez : au plan psychologique). Il faut que la pensée s'incarne dans les mots pour qu'elle devienne saisissable et paraisse à nos yeux en pleine lumière » (A. Brunner). Aux moments particulièrement difficiles de sa vie chrétienne, l'aide d'un prêtre expérimenté et éclairé est souverainement souhaitable.

Si, en outre, un chrétien a dévié très sérieusement de son option baptismale et a abandonné l'Eglise, il apparaît normal et nécessaire que sa réintroduction dans la communauté chrétienne se fasse par le chef de cette communauté : l'évêque ou le prêtre qui le représente. Mais aussi longtemps qu'un chrétien fait effort pour demeurer en marche vers l'idéal évangélique, ne peut-on pas dire qu'il reste fidèle à son option baptismale, quelles que soient par ailleurs ses nombreuses faiblesses ?

UNE RÉVISION POSSIBLE

Il ne s'agit pas pour le chrétien de mettre en question la nécessité de la pénitence dans sa vie : « Si nous disons : Nous n'avons pas de péché, nous nous abusons, la vérité n'est pas en nous » (1 Jn., 1 : 8). On peut se demander cependant s'il n'est pas urgent d'instaurer de nouvelles formes sacramentelles de la pénitence mieux adaptées à la mentalité actuelle.

La discipline pénitentielle a évolué au cours des siècles en Occident. Notre confession privée vient, à quelques nuances près, des moines irlandais qui, au VIIe s., ont inauguré cette nouvelle formule en remplacement de l'antique pénitence publique tombée en désuétude par suite de son rigorisme vraiment excessif. La pénitence tarifée (avec peines précises et cataloguées pour chaque péché) et renouvelable des Irlandais est devenue commune dans toute l'Europe au XIIe s., avec adoucissement des peines. Imposée au moins une fois l'an par le IVe Concile du Latran (1215), la confession privée a été de nouveau prônée avec insistance par le Concile de Trente, en réaction contre les mises en question de la Réforme protestante.

Cette discipline pénitentielle, bien que vieille de plusieurs siècles, n'est pas de ce fait même immuable : elle peut et doit, à notre avis, être révisée à l'heure de Vatican II comme beaucoup d'autres attitudes pastorales traditionnelles.

Cette révision se fera, du moins nous le souhaitons, avec le concours du peuple chrétien et dans un esprit de fidélité profonde aux exigences tant de l'Evangile que de la psychologie humaine.



ÉGLISE LIBRE ÉCOLE AUTONOME

LOUIS RACINE

Ma question fondamentale est la suivante : ne conçoit-on pas trop l'éducation chrétienne comme le résultat d'un conditionnement du milieu scolaire ? Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'Eglise n'a-t-elle pas tendance à ne se sentir à l'aise qu'à condition d'y exercer une influence prépondérante ? Et, en général, n'attend-elle pas beaucoup trop des structures scolaires confessionnelles ?

NOTRE PASTORALE DE CRAMPONNEMENT EST RÉVOLUE

En un temps où le monde scolaire éclate et se découvre de plus en plus autonome par rapport à l'Eglise, ne devrait-elle pas redéfinir entièrement sa pastorale de l'enfance et de la jeunesse ? Préoccupée qu'elle est de sauver l'école confessionnelle, elle risque de ne pas rechercher les formules pastorales nouvelles qui vont lui permettre d'être présente au monde scolaire nouveau qui naît sous ses yeux.

Depuis plus d'un siècle, les catholiques français luttent pour sauver l'école libre (c'est-à-dire confessionnelle). Ils se rendent compte maintenant que cette lutte a monopolisé leur attention et leur effort, les empêchant de situer l'Eglise par rapport aux structures scolaires d'Etat. L'Eglise du Québec aura-t-elle la lucidité d'éviter à temps cette erreur ?

D'autre part ce n'est pas tout, en ce domaine, d'être bon prince et de dire que l'Eglise n'a pas d'objection à la fondation d'écoles neutres. Il faudrait se demander si ces écoles sont réalisables en assez grand nombre et si pour longtemps encore des enfants et des jeunes incroyants ne seront pas soumis à un régime scolaire qui est une injustice constante parce qu'il ne les respecte pas dans leur conviction.

LOUIS RACINE, O. P. : Responsable de la catéchèse au collège Marie-de-France.

VOLONTÉ DE PUISSANCE OU VOLONTÉ D'ÉVANGÉLISATION

Mais l'Eglise ne doit-elle pas se poser également de graves questions sur l'école confessionnelle elle-même ? Actuellement, elle est très préoccupée de la sauver. Par des menées souvent souterraines, semblables à celles qui ont eu cours au temps du bill 60, elle continue de consolider ses positions auprès du Ministère de l'éducation. Mais se préoccupe-t-elle suffisamment d'essayer de la redéfinir comme l'a fait dernièrement le père Angers dans *Prospectives* ?

Une première chose est d'abord à remarquer : il y a plusieurs types d'écoles confessionnelles. Pour quel type de confessionnalité opterons-nous aux différents niveaux de notre système d'éducation ? Je ne sais. Pour ma part, je crains que l'option ne soit pas le résultat d'une saine philosophie de l'éducation d'une part et d'une conception de l'Eglise conforme à Vatican II d'autre part, mais d'une épreuve de force et de diplomatie entre la hiérarchie et l'Etat, épreuve sous-tendue, inconsciemment ou non, par des préoccupations électorales pour ce qui est du gouvernement, et d'une vieille volonté de puissance pour ce qui regarde l'Eglise.

Je crois que, dans sa définition de l'école confessionnelle, l'Eglise devrait sauvegarder certaines valeurs, qu'elle a souvent négligées et qui sont déjà contenues dans le schéma 13 et la constitution sur la liberté religieuse.

LA LIBERTÉ DE LA FOI

La première de ces valeurs m'apparaît être la *liberté de la foi*. Le renouveau de la catéchèse nous a sensibilisés au caractère personnel et libre de la foi. Si elle doit être portée par une communauté, elle ne peut être imposée du dehors par une pression sociale plus ou moins subtile. Or, bien souvent ce caractère essentiellement libre de la foi

m'apparaît contredit par la structure confessionnelle de l'école.

« Que cela plaise ou non, écrit le père Lemaire dans le dernier numéro de *Maintenant*, il se trouve une bonne proportion de non-croyants dans la plupart de nos écoles secondaires et collégiales ;... A de rares exceptions près, ces non-croyants continuent de se terrer dans l'anonymat, de se plier en silence à toutes les requêtes de la religion à l'école, de ronger leur frein et de secréter un ressentiment hargneux contre les parents et les éducateurs. Cette triste comédie devrait cesser immédiatement ».

En lisant ou écoutant les savantes discussions qui ont cours présentement sur ce sujet de l'école confessionnelle, on a souvent l'impression qu'on respecte bien peu ceux qui pourtant sont les premiers concernés : les jeunes... ou mieux, qu'on parle du jeune comme d'une abstraction. C'est un peu comme s'il appartenait entièrement à sa famille et qu'en conséquence celle-ci pouvait lui donner de gré ou de force sa religion. Quand donc les familles découvriront-elles la liberté de l'enfant ? Quand donc l'Eglise considérera-t-elle la jeunesse non pas comme une clientèle à garder à tout prix, mais comme une nouvelle terre de mission émergeant avec chaque génération et sur laquelle elle n'a aucun droit, si ce n'est celui de lui proposer Jésus-Christ, lui laissant le temps et la possibilité de croire ou non, ou encore de suspendre pour un temps sa réponse ?

L'Eglise n'a pas reçu une mission d'efficacité à tout prix, s'appuyant sur la pression du milieu et la domination : sa mission est de prêcher en invitant à la foi.

PRÉSENCE DU MONDE À L'ÉCOLE

Une deuxième valeur me semble devoir être sauvegardée dans la définition de l'école confessionnelle : celle d'une présence authentique du monde à l'in-

térieur de l'école. Pour que l'Eglise soit présente au monde, ne faut-il pas que le monde soit là, très présent à ses préoccupations et à sa vie ?

Le risque de toute institution chrétienne, de l'école y comprise, est de se constituer en ghetto et de rester en dehors du monde et de ses valeurs. Nos écoles ont tendance à protéger le jeune contre les personnes et les idées susceptibles de le faire dévier de la foi et de la morale catholique. Cette attitude est ambivalente. Sans doute, doit-on épargner aux jeunes les confrontations trop rapides ou trop fortes avec des réalités auxquelles il n'est pas prêt à faire face. Mais de telles précautions comportent aussi des périls. Les maisons d'éducation risquent d'être des serres-chaudes qui préparent mal aux confrontations. Le jeune, ainsi trop protégé, est tenté de se recroqueviller dans la peur des réalités qui menacent sa foi ou encore de rejeter son éducation chrétienne parce qu'elle lui apparaîtra inconciliable avec le monde réel.

AUTONOMIE DE LA PASTORALE

La troisième valeur qui me semble devoir être sauvegardée dans la définition d'une école confessionnelle est l'autonomie de la pastorale. L'école confessionnelle, telle qu'elle est connue maintenant, vit sur un malentendu qu'il faudra bien dissiper un jour : qui est responsable de la formation chrétienne des élèves ? Le principal ou l'aumônier, la paroisse ou la commission scolaire, l'Eglise ou le ministère ? Actuellement, on donne au principal, qu'il soit clerc ou laïc, des droits sur la pastorale. Il doit, dit-on souvent, assurer un certain climat chrétien de l'école et est responsable de la formation globale de l'enfant y compris de sa formation chrétienne. Je vois, à ce rôle du principal, deux inconvénients :

Ne risque-t-il pas de vouloir imposer, par les moyens de la discipline, des attitudes religieuses et un climat qui ne peuvent s'obtenir que par la pastorale ?

D'autre part, dans un tel contexte, quelle est la liberté de l'aumônier qui est le représentant de l'évêque et qui — avec une équipe de pastorale — devrait normalement être le premier responsable de la pastorale dans l'école ?

DU CHEVAUCHEMENT AU PARTAGE DES TÂCHES

Est-ce que dans ce domaine, l'Eglise, profitant de sa force de pression,

n'oblige pas l'Etat, ses représentants et ses organismes à faire une partie de son travail pastoral ?

D'autre part, est-ce que l'Etat ne sacrifie pas à l'Eglise une partie de sa responsabilité en acceptant l'ingérence de l'Eglise dans le choix des professeurs et du matériel scolaire ? L'Etat n'empêche-t-il pas ainsi le monde scolaire de découvrir ses propres normes d'authenticité et de liberté ?

Ce concordat à tous les niveaux du système, entre la hiérarchie et le ministère, entre la commission scolaire et le diocèse, entre l'aumônier et le directeur, qui risque d'être le cas à l'avenir, me semble être une situation qui ne respecte ni l'autonomie du scolaire, ni la liberté nécessaire de l'Eglise.

La communauté scolaire ne recoupant pas en fait la communauté de foi, il devrait y avoir normalement partage des tâches dans la collaboration. Le directeur devrait être responsable de la communauté scolaire et au plan scolaire, tandis que l'aumônier devrait être responsable de la communauté de foi et au plan de la pastorale.

Pour ma part, je crois que l'Eglise a davantage à la longue à respecter l'autonomie du scolaire d'une part, et à rester libre d'autre part.

Sans doute a-t-elle la mission d'assurer à ses fidèles une formation chrétienne qui intègre toutes les valeurs de la culture, mais elle obtiendra ce résultat non par des structures confessionnelles, mais par une catéchèse renouvelée qui sera d'autant plus vivante et plus attentive à la vie qu'elle ne pourra s'appuyer sur aucune pression et que l'Eglise pourra s'y consacrer entièrement. La formule devrait être : une Eglise libre dans une école autonome.

UNE ÉGLISE LIBRE DANS UNE ÉCOLE AUTONOME

Je me permets, en conclusion, de tirer quelques conséquences de ces principes :

1. — L'Eglise devrait reconnaître l'autonomie du scolaire. Comme institution, elle n'a pas à le gérer, ni à l'influencer clandestinement, mais à le respecter et à le pousser franchement à trouver ses propres lois d'authenticité et de liberté.

2. — De plus, elle doit rapatrier sa pastorale, qu'elle a partiellement abandonnée au ministère de l'Education, aux commissions scolaires et aux directeurs d'école. Reconnaissant que la communauté scolaire n'est plus coextensive à la communauté de foi, elle ne peut plus

considérer les structures scolaires officielles comme des structures d'Eglise. Elle doit se définir à l'intérieur de ces structures et par rapport à cette communauté de foi : une Eglise libre dans une école autonome.

3. — Dans un cadre scolaire neutre, mais d'une neutralité ouverte sur les possibilités d'une pastorale (catholique, protestante ou juive), l'Eglise a à se définir une pastorale qui, sans aucune pression, offre à ceux qui le veulent le service de l'Évangile, tout en respectant la liberté des non-croyants ou de ceux qui partagent une autre foi. Elle devrait le faire sans utiliser ni mesure disciplinaire, ni contrôle scolaire, mais en s'appuyant sur la prédication et sur le témoignage des croyants.

4. — Dernière conclusion : Actuellement, on veut diviser notre système scolaire en secteur neutre et secteur confessionnel. Il me semble que si l'autonomie et la neutralité possibles du scolaire étaient acceptées et respectées, cette division ne s'imposerait pas et ce serait à l'avantage des deux partis. ◀

NOUVEAUX ÉVÊQUES

Dans une allocution qui a été fort peu remarquée, puisqu'elle coïncidait presque avec les grandes cérémonies de clôture du concile, le pape Paul VI, s'adressant aux évêques d'Italie, les a longuement entretenus du nouveau style d'autorité épiscopale qui devrait marquer l'époque post-conciliaire.

« Autrefois, a dit le pape, surtout quand l'autorité pastorale était associée à l'autorité temporelle (la crosse et l'épée, qui ne s'en souvient ?), les signes de l'évêque étaient ceux de la supériorité, de l'extériorité, de l'honneur et parfois du privilège, du pouvoir et de la somptuosité.

« Et, en ces temps-là, de tels signes ne provoquaient pas de scandales, au contraire, le peuple aimait admirer son évêque orné de grandeur, de puissance, de faste et de majesté.

« Mais aujourd'hui, il n'en est pas ainsi et il ne peut pas en être ainsi. Le peuple, loin d'admirer, s'étonne et se scandalise si l'évêque apparaît décoré de signes distinctifs excessifs et anachroniques de sa dignité, et il fait appel à l'Évangile ».

FAUT-IL MAINTENIR L'ÉCOLE CONFESIONNELLE ?

JACQUES TREMBLAY

Les débats sur l'école ont ordinairement la vertu de passer à côté des vrais problèmes et de tout embrouiller. On ne discute pas de l'école. On parle de l'école confessionnelle, de l'école neutre, de l'école traditionnelle, de l'école active, de l'école passive, de l'école nouvelle. Il y a toujours un qualificatif qui est braqué là à la façon d'une arme offensive et auquel on s'arrête en oubliant le substantif. Le qualificatif est plein de sentiments, et de passions ; le substantif désigne une réalité prosaïque qui, au surplus, dévore beaucoup d'argent. Il faut quand même en venir à construire l'école, et tous les débats, tous les rapports volumineux que nous produisons pour qualifier l'école ne sont que des sursis que nous nous donnons. Avec plus ou moins de retard, il faut un jour affronter les choses nommées par les substantifs.

L'ÉCOLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

« Faut-il maintenir l'école confessionnelle ? » Si nous connaissions nos vrais problèmes, si nous aimions moins les guerres verbales, nous dirions seulement : « Faut-il maintenir l'école ? » On peut répondre non : la télévision, les machines à enseigner, le réseau moderne des communications permettent d'imaginer des systèmes d'éducation sans école. Mais je pense qu'il faudra maintenir l'école, ne serait-ce que pour décharger les parents de la surveillance de leurs enfants quelques heures par jour.

Cependant, ce n'est pas assez dire. Il ne s'agit pas seulement de maintenir, il faut construire, et nous ne savons pas au juste quoi construire. Nous ne le sa-

vons pas, et personne ne le sait avec certitude. « L'Amérique est en train de construire à coup de milliards l'école d'hier », lisait-on l'an dernier en conclusion d'une étude sur l'automatisation.

Disons d'abord qu'à partir de maintenant, il n'y a pas d'autre école qui compte que l'école publique, parce que la société a besoin que tous les citoyens passent par l'école, et non seulement quelques privilégiés. L'école publique s'est organisée à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, pour répondre à des besoins plus ou moins reconnus pour ce qu'ils étaient. L'industrie avait besoin d'ouvriers qui savaient lire, le pouvoir politique avait besoin de payeurs de taxes qui savaient lire. Au début, chose mal définie dans un monde en profonde transformation, l'école publique fut le lieu privilégié des guerres religieuses et civiles : elle fut d'abord vue comme un instrument que chaque faction de la société voulait mettre à son service. Pendant un temps, elle fut l'instrument par excellence de la propagande, de l'endoctrinement ou, selon le mot de Péguy, de l'exercice du « pouvoir temporel sur les esprits ».

La question de l'école confessionnelle ? C'est une survivance de ces ambiguïtés passées. Certes, ces ambiguïtés ont quelque chose de grand et de noble : elles viennent de la vie elle-même. Les choses humaines naissent dans l'ambiguïté, mais c'est l'honneur de l'homme et de son histoire d'y mettre de l'ordre et de la lumière.

UN FACTEUR D'ÉDUCATION PARMI BIEN D'AUTRES

Ces ambiguïtés sont dépassées, au moins pour qui veut regarder les choses en face. Dans les sociétés nombreuses,

pluralistes, industrialisées et en train de s'automatiser, l'école publique n'est plus le lieu de toutes les guerres idéologiques, elle a au contraire une fonction propre qui la définit. Je dis bien : l'école a une fonction propre. Elle n'a pas toutes les fonctions. Et si l'on veut désigner cette fonction par UN mot, on ne peut pas dire « éducation », parce que ce mot est trop global, mais seulement « enseignement » ou « instruction ».

L'école prend 20 ou 30 heures par semaine, 30 semaines par année. Le reste est occupé par la famille, les copains, le yé-yé, les centres de loisirs, les lieux divers de rencontre, le cinéma, la télévision, les magazines, les journaux. L'éducation est une résultante, et l'école n'en est qu'un facteur parmi bien d'autres. Et parmi ces autres facteurs, il y a les parents, je pense (ou, en tout cas, j'espère). Les films, les magazines, les journaux, les livres (quand il y en a), les programmes de télévision, les lieux de rencontre et les copains ne sont pas imposés par l'école : ils sont choisis par les parents ou laissés au hasard.

Les enfants viennent à l'école avec en tête des images qu'ils ont ramassées partout, avec des attitudes qu'ils ont acquises ailleurs. Si ces images et ces attitudes sont chrétiennes, l'école est un milieu chrétien ; sinon, l'école n'est pas un milieu chrétien. La fonction propre de l'école n'y est pour rien ; le qualificatif que l'on ajoute au mot école, pour se donner bonne conscience, n'y est pour rien ; et n'y sont pour rien non plus les concordats entre l'Église et l'État, concordats qui permettent seulement à l'Église de monnayer son capital spirituel, et au gouvernement d'augmenter son capital électoral. Dans ces concordats, ce ne sont pas les « valeurs chrétiennes » qui sont en cause,

c'est une question d'argent et d'influence, c'est une question de « pouvoir temporel sur les esprits ».

QUELLE EST LA VRAIE TÂCHE DE L'ÉCOLE ?

La société moderne a remplacé les fonctions naturelles de l'homme par des fonctions artificielles et rationalisées. Organiser, c'est diviser, puis recomposer selon des règles faites par l'homme. L'enfant de la nature ne peut pas vivre dans la société moderne, et la société moderne ne peut pas fonctionner avec des enfants de la nature. Il est devenu nécessaire de transformer le fruit de la nature, de lui donner des facultés nouvelles pour qu'il puisse vivre dans un milieu artificiel. Naturellement la main de l'homme prend la nourriture prochaine. Mais, pour que la main fasse fonctionner les machines, il faut que la société transforme l'enfant de la nature. Telle est la fonction de l'école.

Cette fonction, simple au début, est devenue infiniment complexe. Il y a une somme énorme de connaissances exactes à maîtriser. De plus, il faut qu'un nombre toujours plus grand de cerveaux soient capables des plus difficiles gymnastiques intellectuelles. L'école qui montre à lire ne suffit plus. Il faut une

école qui forme des intelligences capables non seulement de rivaliser avec le cerveau électronique, mais encore de le construire et de le conduire, et de créer avec cela un monde humain. Or, pour accomplir cette tâche facile à décrire mais extrêmement complexe dans la réalité, l'école est mal équipée. Elle est prise de court. Alors même qu'elle est débordée par le nombre, elle doit s'inventer des qualités nouvelles. Pendant ce temps, la mouche bourdonne autour du coche, et ne voit pas combien le chemin est boueux, la pente raide et la charge lourde. Bien au contraire, la mouche demande que l'on mette, dans le charriot de l'école, les charges de toutes les autres institutions, — les charges de la famille, de la paroisse, de l'Église.

LAISSONS À CHACUN SA CHARGE

Si nous voulons nous occuper de l'école, aidons-la à accomplir sa tâche propre, — « son devoir d'état », comme on dit. Dans la mesure où l'école remplit sa tâche à elle, elle ne peut pas être « déchristianisante ». Au contraire, en accomplissant son devoir d'état, entraînant les enfants, les jeunes hommes et les jeunes femmes dans cette tâche difficile de contribuer à construire un monde humain nouveau, l'école exige

l'excellence, la responsabilité, le sérieux. A ce que je sache, cela n'est pas contraire aux « valeurs chrétiennes ».

Dans cette perspective, on peut comprendre qu'une revue très sérieuse, une revue internationale de théologie, *Concilium*, puisse écrire, en parlant de l'école publique neutre :

« Une grande modification est indéniablement intervenue, au cours des dernières dizaines d'années, dans la nature de l'instrument scolaire : il a perdu, si l'on se réfère, naturellement, à un tableau d'ensemble et non à chaque pays, cette caractérisation idéologique qui en faisait très souvent un instrument d'insertion doctrinale, parfois dans le but non dissimulé de christianiser ou, au contraire, avec une attitude nettement anti-chrétienne.

« Cette épuration s'est faite moins en raison d'une résipiscence des gouvernements, des responsables de l'éducation ou des corps enseignants, que par un phénomène naturel de décantation et d'expulsion des contenus qui s'étaient arbitrairement insérés dans les structures scolaires, en violant la recherche de vérité et de liberté qui leur est propre. (...)

(...) Dans de nombreux pays, l'école publique, ou tout au moins la majorité de ses secteurs (élémentaire, professionnel, technique et universitaire en particulier), permet aux familles chrétiennes de lui confier leurs enfants en toute tranquillité, sans aucun préjudice et parfois avec des avantages certains, pour leur formation religieuse et morale. Et cela se vérifie également lorsque le système scolaire, comme il est naturel dans les pays à structure démocratique et pluraliste, n'est ni strictement confessionnel ni attaché à la confession religieuse majoritaire ».

(*Concilium*, no 4, 15 avril 1965, pp. 168-169.)

COLLOQUE

Maintenant

ÉTRANGERS OU MAÎTRES CHEZ NOUS ?

PARTICIPANTS :

Claude Chapdeleine : économiste, R. I. N.

Jean Gérin-Lajoie : Fédération des Travailleurs du Québec

Michel Van Schendel : journaliste, spécialisé en économique

Eric Kierans : ministre de la santé (a donné son accord de principe)

ANIMATEUR :

Fernand Seguin : animateur de « Sel de la semaine »

Judi, le 24 mars

8 h. 30 p. m.

Auditorium St-Albert-le-Grand

2715, Ch. Côte-Ste-Catherine

ASSURANCE-SANTÉ

THOMAS-J. BOUDREAU

ÉLÉMENTS D'UN RÉGIME DE SOINS

On peut regrouper les éléments qui contribuent à définir un régime de soins et à lui conférer son identité propre, en cinq grandes catégories :

- 1) *Le champ d'application*, c'est-à-dire les personnes auxquelles le régime s'applique ;
- 2) *La couverture*, c'est-à-dire les soins inclus dans le régime ;
- 3) *Le mode de financement* ;
- 4) *L'organisation et l'administration des services* ;
- 5) *Le statut des travailleurs professionnels*.

Comme notre propos ici est de dire un mot des aspects financiers d'un régime de soins, soit le coût et le financement, nous nous contenterons de faire quelques courtes remarques concernant les trois premiers éléments de la définition. En effet, le champ d'application et la couverture sont les deux principaux éléments *quantitatifs* qui déterminent le coût d'un régime donné ; le mode de financement constituant, pour sa part, le mécanisme utilisé en vue de défrayer ces coûts.

CHAMP D'APPLICATION

Il semble maintenant que l'on accepte généralement la nécessité d'établir dans le domaine de la santé, des régimes de soins qui soient universels. Ces régimes ne doivent pas être conçus isolément et s'insèrent dans le cadre d'une politique générale de sécurité sociale visant à favoriser le plein emploi, à améliorer et maintenir la santé de la population et à corriger les répartitions trop inégales de revenus. Ces objectifs sont interdépendants et nécessairement valables pour l'ensemble de la population. Ils sont atteints grâce à des moyens comme le reclassement et la réadaptation des travailleurs, l'assistance à la mobilité, les prestations en nature et en espèces, etc., moyens qui sont eux aussi interdépendants.

THOMAS-J. BOUDREAU : Economiste, comité de recherches sur l'assurance-santé.

En fait, les régimes européens d'assurance-maladie sont universels. Au Canada, trois régimes provinciaux sont présentement en vigueur. Le régime de la Saskatchewan est obligatoire et universel, ceux de l'Alberta et de la Colombie Britannique, qui sont facultatifs, s'appliquent respectivement à 85% et 90% de la population. Cette année, dans le cas de ces deux dernières provinces, on prévoit que les subventions accordées aux personnes à faible revenu pour le paiement des primes d'assurance-maladie seront augmentées en vue d'accroître la participation et de la rendre encore plus près de l'universalité.

Au Québec, personne ne semble contester le bien-fondé d'un tel objectif. Aussi avons-nous cru logique, dans la suite de cet exposé, d'utiliser l'hypothèse de l'universalité du régime pour l'établissement des coûts et l'analyse des modes de financement.

S'il arrivait au contraire que le régime établi au Québec ne soit pas universel, il faudrait évidemment effectuer, au niveau des coûts, les ajustements correspondants et songer à un mode de financement compatible avec ce caractère limité et peut-être facultatif du régime.

COUVERTURE

Les soins qui peuvent être inclus dans un régime sont nombreux et variés. Il y a évidemment les soins hospitaliers qui eux font déjà l'objet d'un régime particulier et universel. Il y a ensuite les soins médicaux, les soins et prothèses dentaires, les médicaments, les soins optiques et les lunettes, les soins infirmiers à domicile, les prothèses (autres que les prothèses dentaires et les lunettes) etc. Au surplus, la couverture envisagée pour chacune de ces catégories de soins peut être plus ou moins complète.

Il n'est guère réaliste de songer que tous ces soins pourraient être inclus dans le régime dès le début de celui-ci, prévu pour 1967. Il est probable que l'on procèdera plutôt par étapes.

Le Comité de recherches sur l'assurance-santé a développé à cet égard un certain nombre de critères, visant à guider les décisions du gouvernement en ce qui a trait à l'urgence relative d'une action gouvernementale relativement à chacun de ces soins, et également en ce qui a trait à la forme que devrait revêtir cette intervention.

Il ne semble pas faire de doute, à l'heure actuelle, que le régime à ses débuts comprendra au moins les soins médicaux, c'est-à-dire ceux qui sont dispensés par les médecins. Pour les autres soins il n'est guère possible à ce moment-ci de prévoir la date où ils seront inclus.

De toute façon, il est possible d'estimer les coûts totaux de divers soins, dans l'hypothèse où ils seraient inclus dans un régime d'assurance-maladie.

COÛTS

Les soins médicaux et les médicaments sont, après les soins hospitaliers, les deux éléments les plus coûteux d'un régime de soins. Le Comité de recherches sur l'assurance-santé a estimé que pour 1967, dans le cadre d'un régime de soins, le coût total des soins médicaux au Québec serait de \$208 millions, soit \$35.28 par habitant. Dans le cas des médicaments prescrits, les chiffres correspondants seraient \$100 millions et \$16.93.

Par ailleurs, nous basant sur les données de la Commission Hall, nous pouvons estimer que pour le Québec, il en coûterait en 1968, \$6.8 millions pour fournir les soins dentaires aux enfants de 5 et 6 ans, soit un coût par habitant de \$1.13 par année. Toujours selon les estimés de la Commission Hall, la fourniture de lunettes aux enfants de moins de 18 ans et aux assistés sociaux coûterait en 1966 pour le Québec \$8.2 millions, soit \$1.42 par habitant, alors que les soins infirmiers à domicile et les autres prothèses coûteraient pour la même année, \$7.1 millions, soit \$1.23 par habitant.

Sauf dans le cas de lunettes et des soins dentaires qui s'adressent à des

chez Casavant

la **Q**ualité
vient en
premier

Casavant Frères

LIMITÉE

FACTEURS D'ORGUES DEPUIS PLUS DE 125 ANS

SAINT-HYACINTHE, QUÉBEC

C. H. PERRAULT

président et directeur général

L. I. PHELPS

chef harmoniste



Etes-vous l'un de ces sociétaires?

*La Fédération de Québec
des Unions régionales
des Caisses populaires Desjardins*

- 10 Unions régionales
- 1,300 Caisses populaires
- 1,650,000 Sociétaires

RE. 7-3689

BCL
INGÉNIEURS ET CONSTRUCTEURS LTÉE
ENGINEERS AND BUILDERS LTD.

PIERRE F. BEAUDRY, Prés.
MARCEL LAMARCHE, Vice-Prés.

7000 Chemin Côte des Neiges

Montréal

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON
LUSSIER, NOISEUX, SENÉCAL

COMPTABLES AGRÉÉS

849-7791

215 St-Jacques O.

Montréal

DESNOYER CONSTRUCTION LTÉE
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

663-2436

177 St-Charles

Gatineau

236-9501

J. F. SIMARD LTÉE

Courtier en Valeurs
Obligation, Bourse, Fonds Mutuels

48, Rideau

Ottawa

**LA JOIE DE VIVRE
COMMENCE AVEC JETTÉ**

... parce qu'une installation de chauffage-plomberie réalisée par Jetté est une assurance de confort pour toute une vie! Jetté profite de 40 ans d'expérience dans le domaine du chauffage et de la plomberie... ou plutôt ce sont les clients qui en profitent.



"Où l'intégrité, l'expérience, l'efficacité sont de traditionnelles qualités"

849-4107

360 est, rue Rachel

Montréal

INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE

SESSIONS DE SENSIBILISATION

AUX RELATIONS HUMAINES

(dynamique des groupes)

L'Institut de Formation par le Groupe organise à l'Institut Coopératif Desjardins à Lévis, des sessions de formation intensive aux relations humaines, ouvertes à toutes les personnes que leurs activités sociales ou professionnelles amènent à travailler avec des groupes. Une première formule, celle du séminaire de base, s'adresse à ceux qui s'inscrivent pour une première expérience.

Le séminaire avancé, d'autre part, s'adresse à ceux qui ont déjà participé à un groupe de formation ou à un séminaire de base.

Session de base: du 14 au 26 août

Session avancée: du 24 juillet au 5 août

Renseignements :

5599, Canterbury,

RE 7-7991



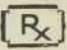
"CONSULTEZ NOS EXPERTS"

Armand DES ROSIERS INC.
COURTIERS EN IMMEUBLES

INDUSTRIEL
COMMERCIAL
TERRAIN
PLACEMENT
RESIDENTIEL
ADMINISTRATION

MEMBRES DE LA CHAMBRE
D'IMMEUBLE DE MONTREAL

1259, rue Berri **845-1144**

GE. 3-1313 THE HOUSE OF PETS 173 Bank St. Ottawa	525-6363 Dr JEAN-LS LÉGER & Associés 1656 est, rue Sherbrooke Montréal	937-9171 EMILE ELIE LTÉE 925 Hibernia Montréal
771-5600 Dr MICHEL LALIBERTÉ, O.D. 425 Boul. St-Joseph Hull	722-2951 Boulangerie Franco-Canadienne 7042, rue Molson Montréal	481-6774 GUY MONETTE, O.D. 5836 Sherbrooke Ouest Montréal
728-4631 D. KEMP EDWARD LTD. 25 Bywater Ave. Ottawa	331-0894 Papeterie de Salaberry Stationery 4630 De Salaberry Montréal	233-8117 STUDIO G. MARCIL 145 Nelson, Suite 229 Ottawa
771-5891 F. MARTIN MERCERIE POUR HOMMES 107 Plaza Principale Hull	524-2295 Dr GILLES COTE, Dentiste 1575, rue Amherst Montréal	728-0201 PAROISSE ST-GEORGES PARISH 415 Piccadilly Ottawa
777-4625 VITRERIE CAPITALE CIE LTÉE 43 Maisonneuve Hull	384-0470 POULIN & AYOTTE ARCHITECTES 875, rue Fleury Montréal	822-2164 DAOUST LUMBER SALES LTD. Metcalf Highway Gloucester, Ont.
235-4455 ARTISTIC PHOTOGRAPHY 51 St-James St. Ottawa	DA. 2-1960 FILION & ROBILLARD NOTAIRES 11903 Ste-Gertrude Montréal	LO. 9-8535 PAUL SIMONEAU 1261 King Est Sherbrooke
661-1952 WILFRID ROCHON TRANSPORT 5062 Boul. Levesque St-Vincent de Paul	525-4053 PHARMACIE GUY DUGRÉ 2348, rue Hochelaga Montréal	LO. 2-2685 ALBERT POULIN ARCHITECTE 525 Queen Nord Sherbrooke
769-8881 DAIGLE & PAUL LTÉE 1902, rue Galt Montréal	733-8277 M. J. P. LACROIX DIAMANTAIRE 2937 Lacombe Montréal	749-4251 W. R. BOURNE CONST. LTD. 70 Queen Mary Ottawa
255-9768 A. Z. PRESS INC. 3058, rue Dickson Verdun	331-1261 J. E. VINCENT LTÉE 9750 L'Acadie Montréal	288-3171 Me BERNARD DESCHÈNES 60 St-Jacques Ouest Montréal
236-3950 Dr PAUL PARENT 175, rue Bronson Ottawa	254-4772 PIERRE MORIN, N.P. 1490, rue De La Salle Montréal	671-8448 PRESBYTÈRE ST-ANATASE 80 Churchill
677-3888 Dr FRANCIS BOILEAU, D.C. 105, rue Montenac Longueuil	642-7431 EUDES AUTOMOBILES LTÉE 505, rue Broadway Montréal	674-1549 CHANOINE ALCIDE GAREAU 21 St. Elisabeth Longueuil
273-5151 HÔPITAL JEAN-TALON 1385 est, rue Jean-Talon Montréal	845-2144 Me GÉRARD BEAUPRÉ 360 St-Jacques Ouest Montréal	659-0850 Presbytère N.-Dame de Bonsecours 1780 Des Prairies Ville Brossard
484-7311 Pharmacie MARIUS LETOURNEAU 3828 Boul. Décarie Montréal	674-38 LA GASPÉSIENNE ENRG. PRODUITS SANITAIRES	RICHARD JOANISSE 18 Taschereau Hull
OL. 3-2728 LE RANCH JETTÉ R.R. 20 St-Bruno	Srs URSULINES DE JÉSUS 1790 Walnut Ville Jacques-Cartier	767-5311  PHARMACIE REMY 5500 Ave Verdun Verdun

381-6281

VOLCANO BOILERS

8635 Boul. St-Laurent

Montréal

FRANKI OF CANADA LIMITED

- Pieux
- Caissons
- Poutrelles
- Palplanches
- Etudes des sols
- Reprises-en-sous-oeuvres

187, Boul. Graham

Montréal

RE. 9-2371

groupes limités, le calcul des coûts pour les autres soins est basé sur l'hypothèse de l'universalité.

Bien évidemment, les montants que nous venons de citer ne représentent pas seulement des dépenses nouvelles ou additionnelles, puisqu'à l'heure actuelle, les gens consomment et continueront à consommer des soins. Selon la Commission Hall, l'existence d'un régime de soins médicaux entraînerait au Canada une consommation supplémentaire d'environ 4% la première année et d'environ 22% après 5 ans. Pour l'ensemble des dépenses relatives à la santé, l'existence d'un régime qui offrirait tous les soins énumérés plus haut entraînerait une consommation supplémentaire de 6% la première année et de 12% au bout de cinq ans.

MODES DE FINANCEMENT

Le rapport du Comité de recherches sur l'assurance-santé a considéré la possibilité de financer un régime de soins selon trois modes différents. Le premier consisterait à financer le régime entièrement à partir des revenus généraux de la province. Ce mode de financement est évidemment très simple à administrer. Il semble logique de craindre cependant que si un mécanisme n'est pas instauré qui rend la population consciente des ressources nécessaires à la production des soins, les pressions et les choix qui seront faits relativement à l'extension du régime, ne seront pas toujours rationnels si l'on se place dans une perspective de maximisation de l'avantage collectif et d'allocation optimale des ressources.

Les deux autres mécanismes de financement analysés par le Comité de recherches sur l'assurance-santé veulent tenir compte du fait que les soins sont des services ayant à la fois une composante publique et une composante privée. Il s'agit de modes de financement mixtes, prévoyant une participation financière du public et de l'Etat. On peut ici envisager la possibilité de fixer la contribution privée à un niveau où elle représentera toujours un pourcentage fixe du coût total, de telle sorte que la population serait toujours en mesure de réaliser ce que coûterait l'inclusion de nouveaux soins. Cette contribution privée peut être versée de plus d'une façon. Il peut s'agir d'une part, d'une prime uniforme pour toute la population ou pour les diverses unités de consommation e.g. familles, personnes seules. D'autre part on peut son-

ger à une contribution qui varierait selon le niveau de revenu, tout comme dans le cas des contributions au Régime des rentes.

Il est également possible de penser à un régime qui serait entièrement financé par des primes. Dans ce dernier cas, le niveau relativement élevé des primes rendrait nécessaire une aide substantielle de l'Etat pour assister de nombreuses personnes dans le paiement de la prime.

CAPACITÉ DE L'ÉCONOMIE POUR SUPPORTER LE RÉGIME

En fait, nous avons précédemment mentionné que le coût d'un régime de soins ne représente pas exclusivement une consommation nouvelle. Une bonne partie de ces soins est actuellement consommée. Pour ce qui est de cette partie par conséquent, les ressources nécessaires y sont déjà affectées. Pour la portion additionnelle de soins médicaux qui seront consommés, la Commission Hall estime que l'augmentation du produit national permettra de la financer sans augmentation de taxes et sans que les soins ne représentent un pourcentage tellement accru de la dépense nationale brute. Selon le rapport Hall, l'expansion des régimes de soins personnels porterait la dépense dans ces secteurs de 4.6% du produit national brut en 1961 à 5% en 1966 et à 5.4% en 1971.

OÙ SONT LES PRIORITÉS ?

En fait, à notre avis, la question fondamentale à se poser n'est pas tellement celle de savoir si nous avons le moyen de nous payer un régime de soins mais plutôt si le dernier dollar investi dans ce domaine ne pourrait pas l'être ailleurs avec plus d'avantage. En fait il ne faut jamais perdre de vue que les ressources dont dispose la société ne sont pas illimitées et que ce qui est alloué à un secteur est nié aux autres secteurs.

Le problème véritable consiste donc à toujours choisir d'investir les ressources dont nous disposons dans le secteur qui favorise le plus le bien-être et l'avantage collectif de la société. Tout investir dans le domaine de la santé ne rendrait pas les gens heureux, pas plus que la population n'aimerait investir toutes ses ressources en éducation. C'est un équilibre entre tous les secteurs qui doit être respecté et qui doit guider l'établissement des priorités qui doivent présider aux décisions de l'Etat en ce domaine. ♦

UN ÉVÊQUE DÉMISSIONNE

Le schéma conciliaire sur l'activité pastorale des évêques proposait que l'on fixe une limite d'âge pour l'exercice de cette charge. Le chiffre de 75 ans avait même été suggéré, timidement, dans une note.

Cette suggestion n'a pas été retenue. Comme le soulignait plaisamment un observateur, elle aurait entraîné la démission des deux tiers des cardinaux mis à la tête des commissions et organismes conciliaires !

En outre que penser d'une prescription trop rigide qui aurait privé l'Eglise d'un Jean XXIII ou d'un cardinal Bea...

Le concile a choisi de s'en remettre à la conscience de chaque évêque, le texte se limitant à prier les membres de l'épiscopat de remettre leur démission « si, du fait de leur âge avancé, ou pour toute raison grave, ils deviennent moins aptes à remplir leur tâche ».

Lors d'un des débats qui a entouré l'adoption de ce décret, un des moins connus peut-être de Vatican II, un évêque de France avait fait un plaidoyer fort remarqué en faveur de l'adoption d'un style de vie épiscopale plus évangélique : réduire le décorum et les survivances seigneuriales, vêtir un costume plus simple, s'exprimer dans un langage libre des surcharges traditionnelles, proposer la parole de Dieu en étant attentif à l'événement et à l'actualité.

Cet évêque, Mgr Emile Guerry, archevêque de Cambrai, vient de remettre sa démission pour raisons de santé.

Il aura 75 ans en septembre.

Son geste lui a valu une lettre autographe du pape où celui-ci loue la grande noblesse de sa décision.

« Nous nous rendons aux raisons que vous exposez, écrit Paul VI, et qui honorent votre conscience d'évêque et de membre de la commission du gouvernement des diocèses, soucieux de renforcer, par votre exemple, les orientations conciliaires en ce domaine si important ».



À LA SANTÉ DES ASSUREURS

PIERRE VADEBONCŒUR

Le capitalisme a fait la preuve de l'avantage qu'il y a de répartir le coût des risques sur le grand nombre et peut-être en avait-il inventé le secret ; mais il n'y a pas de brevet pour de pareilles inventions. Aussi un certain M. Kilgour, président de la Great West, fait-il des pieds et des mains pour empêcher que ce secret ne soit pris par l'Etat et appliqué par ce dernier à de plus grands nombres encore. Il préconise le maintien du système de la « participation libre ». Mais de deux choses l'une : ou bien tout le monde deviendra de son plein gré client des sociétés privées d'assurance, ce qui paraît fort improbable, (après plus de 35 ans d'efforts déployés par les sociétés privées d'assurance, plus de 7 1/2 millions de personnes au pays n'ont aucune assurance médicale et 3 millions n'ont qu'une protection insuffisante) ou bien une bonne partie des gens resteront non assurés, ce qui paraît plus certain.

Or, si l'assurance privée pouvait tout prendre, elle rendrait des services à tous, mais on n'aurait plus besoin d'elle. Si elle ne prend pas tout, elle laisse des gens non assurés, mais elle se maintient. Pour M. Kilgour, l'assurance consistera donc à répartir les risques sur un nombre restreint, principe inattendu pour un assureur mais essentiel à la libre entreprise. En somme, l'assurance-maladie privée est en réalité une assurance-maladie partielle pour la population, mais elle constitue une assurance-vie complète pour les sociétés d'assurance.

ASSURANCES SANS ASSURANCE

Mais il y a plusieurs sociétés d'assurances. Or, qui dit plusieurs sociétés

d'assurance dit plusieurs plans d'assurance, car s'il n'y avait qu'un seul plan, point ne serait besoin de plusieurs sociétés, une seule suffirait bien, mais avec cet inconvénient qu'une société unique serait monopolistique, parfaitement superflue et en grand danger de nationalisation. Il faut donc plusieurs sociétés, plusieurs plans, sous peine que les assureurs ne réussissent plus très bien à nous démontrer en quoi il faut absolument qu'ils nous assurent. Mais plusieurs plans, cela veut dire des plans différents, donc inégaux, donc incomplets.

Le principe de l'assurance privée dans l'assurance-santé, c'est non seulement, comme je l'ai dit plus haut, de n'assurer qu'une partie de la population et d'en laisser une autre partie (qui est loin de se composer uniquement d'indigents) non assurée, mais c'est aussi, obligatoirement, de n'assurer qu'une partie des risques. En deux mots, la condition de l'existence des sociétés privées, en matière d'assurance-santé, c'est d'assurer et de ne pas assurer.

C'est ce produit qu'on veut nous vendre et c'est cela, dans le répertoire américain d'insignifiances, qu'on met dans ce fourre-tout que sur ce continent l'on appelle la liberté. M. Kilgour, précisément, fait allusion à la liberté. On comprend que les assureurs libres aient de plus grandes idées sur la liberté que sur l'assurance. Car s'ils parlaient d'assurance, il leur faudrait admettre que la liberté de l'assurance propose très exactement au public *d'être assuré, d'être mal assuré.*

Or, M. Kilgour, Great-West, et autres serveurs désintéressés du public, il est à craindre que le gouvernement s'occupe de ça. Aussi, continuons donc un peu à regarder ce qu'il y a là-dedans.

DANGER À L'HORIZON

Nous avons vu que l'assurance-maladie privée exige :

- 1 — que tout le monde ne soit pas assuré et,
- 2 — qu'une partie de ceux qui le sont ne jouissent que d'une protection partielle.

Malheureusement, l'assurance-sornettes n'existe pas encore. Ce Kilgour semble à cet égard tomber dans la catégorie des risques que la Great-West elle-même n'accepterait peut-être pas volontiers. Voici ce qu'il soutient, suivant *La Presse* : (*La Presse*, lundi 7 février 1966, p. 40) « *Le danger auquel font face les Canadiens, au sujet du régime d'assurance-santé, est l'obligation d'y participer* ». De prime abord, cet argument n'est pas très fort. Il n'est pas très fort et il n'est pas très clair. Au vrai, il est inintelligible. Le danger d'être soigné. Le danger de manger trois fois par jour. Le danger d'avoir à sa porte quotidiennement et à toute heure du jour et de la nuit des services publics de transport. Le danger d'avoir des aqueducs et l'eau courante dans la maison. Le danger d'avoir à payer pour les pompiers. On ne comprend pas tout de suite. Il faut peut-être lire entre les lignes. Comme pour un message chiffré, il doit y avoir une clef. Comment cette phrase tout à fait inintelligible pourrait-elle devenir parfaitement claire ?

J'ai essayé plusieurs choses. Il fallait peut-être déplacer quelques mots. Il fallait peut-être y ajouter un mot. Le subconscient de M. Kilgour avait peut-être disposé toute la phrase sans y laisser passer la clef de l'énigme. Si j'entreprenais de laisser en place, ou à peu près, la phrase permise par le subcons-

cient de M. Kilgour en y glissant le mot bloqué par la conscience de M. Kilgour, peut-être, pensai-je, ce complément permettrait-il à la phrase d'avoir un sens ? J'ai risqué le mot « Great-West ». J'ai obtenu ceci : « *Le danger auquel fait face la Great-West, au sujet du régime d'assurance-santé, c'est l'obligation pour les Canadiens d'y participer* ».

LES POMPIERS À LA RESCousse

Lorsqu'un déchiffreur réussit à convertir un message complètement obscur en un message intelligible par la simple addition d'un mot et le changement de place d'un autre mot, il ne se pose plus de question. La phrase de M. Kilgour, ainsi traduite, est limpide. Si tous les Canadiens avaient l'obligation de participer à l'assurance-santé et si les sociétés d'assurance privées devaient subsister, alors les Canadiens auraient l'obligation de s'assurer dans ces sociétés, ce qui est manifestement absurde. Si ceci est absurde faudrait-il ne laisser subsister qu'une seule société ? Mais prendre de l'assurance dans une société unique, les autres ayant disparu, ce serait pour celle-ci un privilège encore plus absurde. Toutes devraient donc disparaître, y compris la Great-West, ce qui serait cruel.

D'une façon plus générale encore, si tous les Canadiens avaient l'obligation de s'assurer, la notion de profit deviendrait elle-même absurde parce qu'on ne voit pas pourquoi un petit nombre de gens retireraient des profits de l'exécution de cette obligation de tous. C'est comme si l'on disait que les taxes prévues pour le maintien d'un service de pompiers devaient enrichir un certain nombre de citoyens d'une quote-part de ces taxes. Les Britanniques étant réputés pour leur sens civique, ceci ne serait pas très anglais.

À LA REMORQUE DU DOLLAR

On voit que le message de M. Kilgour possède un sens profond. Il est profond par ce qu'il a d'enfoui. Quand un capitaliste annonce qu'il va penser, on peut être sûr qu'il ne se propose pas de dé-penser.

Or, il faut savoir que ce sont des raisonnements de la rigueur et du poids de ceux de ce M. Kilgour qui décideront peut-être demain de la forme que le gouvernement voudra donner à l'assurance-santé. C'est la mode du parti libé-

ral de chercher à faire condamner des gens qui, dans telle ou telle affaire avec le gouvernement, ont occasionnellement servi d'intermédiaire inutile et coûteux. Il sera intéressant de voir si le parti libéral entendra cette fois constituer, d'une manière permanente, des intermédiaires inutiles et coûteux.

« VOUS RECEVREZ LE CENTUPLE... »

Le capitalisme est bon prince. Pour réussir à vendre le mauvais produit qu'on vient de voir, il est prêt à admettre que les indigents n'aient pas à l'acheter. En somme, ceux qui ne paient rien recevraient un meilleur produit que ceux qui paient, puisque, sans déboursé aucun, leur protection à eux serait complète. Il y aurait donc plusieurs catégories : les indigents, bien protégés ; la généralité des petites gens, mal assurés ou pas du tout ; les payants ordinaires, assurés selon des plans d'inégale valeur ; les payants extraordinaires, les énormes payants, les pairs de Kilgour, qui eux, vraisemblablement, se procureraient une protection complète, un portefeuille exemplaire. Car il y a un capitalisme social et c'est celui-là. Mais les énormes payants, au fond, ne paient rien du tout, car ce qu'ils paient, le système qu'ils se trouvent à défendre en insistant pour payer le leur restitue au centuple, de sorte qu'en défendant un régime où l'on paie, ils reçoivent plus que ce qu'ils déboursent. L'opération est complète et au fond, comme les indigents, ils obtiennent tout sans rien verser, avec cette différence que l'indigent reçoit les choses qu'on lui donne dans la misère et la honte, tandis que le beau monde accepte dans la gloire et l'abondance ce que la société lui prodigue. Quand l'indigent bénéficie de quelque chose de gratuit, il a déjà d'ailleurs payé énormément et infiniment trop ; mais quand le capitaliste paie, au fond il le prend. C'est là une petite différence de mesure, de signification et de réalité. M. Kilgour dit qu'« il faut laisser (aux) gens le soin de payer pour leur assurance-santé comme ils paient pour plusieurs autres articles du budget familial ».

Cette lumière étonnante d'un esprit aussi original et pénétrant signifie tout simplement qu'il faut continuer à laisser les capitalistes déboursier, c'est-à-dire empocher. Le système du prix à payer, que le capitaliste veut maintenir, c'est au fond le système du profit à réaliser.

Ceci est le fin fond du système capitaliste, l'équivoque et le subterfuge qui est au fond de toute la pensée capitaliste. Il ne faut pas qu'un avantage soit collectif et payé collectivement ; il faut qu'il soit payé et obtenu à la pièce. Le capitaliste est prêt à faire sa part. Ça se comprend.

COMPAGNIES D'ASSURANCE ET RAPPORT HALL

Il y aurait bien d'autres choses à dire. Il suffirait de comparer les propositions insignifiantes des compagnies d'assurance au rapport Hall. Il faut être dans le commerce pour oser se faire entendre à la tribune publique avec un stock d'idées aussi maigres que celles que le négoce inspire derrière le comptoir aux orateurs de l'ordre établi. Le rapport Hall est une grande synthèse, dans laquelle la gratuité des soins pour tous ne constitue qu'un des côtés d'un ensemble qui prévoit un effort social pour élever le niveau de la santé publique, pour donner les moyens matériels à cette fin, pour provoquer la formation du personnel requis, pour pratiquer la prévention, pour stimuler la recherche, etc. Toutes les parties de cet ensemble se tiennent. Leur cohésion suppose la concentration des éléments importants de l'entreprise entre les mains d'un pouvoir directeur. Il faut en particulier permettre à tout citoyen de se faire soigner dès qu'il en a besoin, ce qui naturellement suppose la suppression du « système » à étages dont les compagnies d'assurance réclament le maintien.

COLLÈGES DE PRIMAIRES

A côté des vues remarquablement étendues du rapport, les idées étriquées d'un quelconque fumeur de cigares ont l'air sorties de la valise d'un commis-voyageur. Il y a des collèges de primaires qu'il faut remettre à leur place. Dans le débat sur l'assurance-santé, nous avons assez entendu les parasites. Il faudrait peut-être avertir les gouvernements qui prêtent encore l'oreille à ce genre de colporteurs qu'il y a lieu pour les faire taire de leur fermer la porte au plus tôt. Ceci n'est apparemment pas encore fait, puisqu'ils marchandent toujours. Or, tant qu'un entremetteur persiste à discourir, il y a lieu d'être inquiet, car il y a toujours une oreille de politicien pour l'écouter...

ÉCOLE MULTI-CONFESSIONNELLE

Il y eut un temps...

Il y eut un temps où certaines congrégations religieuses catholiques croyaient devoir justifier leur présence dans le monde de l'enseignement par la nécessité de répandre chez les jeunes l'amour du Divin Cœur de Jésus ou de propager la dévotion à la Très Sainte-Vierge.

Pour être tout à fait juste, il faut reconnaître que le même sectarisme étroit sévissait au même moment chez certains éducateurs de foi protestante.

C'est ainsi qu'on nous mettait sous les yeux, ces jours derniers, ce texte du milieu du siècle dernier où une institution privée pour jeunes filles protestantes de langue française décrivait les buts qui avaient présidé à sa fondation :

« Donner aux jeunes Canadiennes françaises une éducation chrétienne et une connaissance approfondie de la Bible.

« Leur apprendre à penser pour elles-mêmes et à obtenir ainsi la liberté en tant qu'enfants de Dieu.

« Nous nous efforcerons de leur montrer la grandeur du Christ de l'Évangile de façon à ce qu'elles voient la différence qui existe entre notre Christ et le Christ de l'Hostie.

« Nous expliquerons comment le Christ a sauvé le monde, reçu les pécheurs, entendu leurs prières, de façon à ce que les élèves arrivent à dire : « Le Christ est suffisant pour moi, pourquoi aurai-je besoin de la Vierge Marie et des saints ! »

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que notre système scolaire se soit orienté dans les voies d'une confessionnalité résolument étanche et close sur elle-même.

Mais l'œcuménisme vint

Mais comment ne pas être frappé en même temps, à la lecture

de ces lignes, par le changement de climat qui s'est produit depuis les quelque 110 ans où elles ont été écrites. Un large esprit d'œcuménisme tend désormais à rapprocher les chrétiens, les invitant à mettre l'accent sur ce qui les unit plutôt que sur ce qui les divise.

Certaines initiatives récentes viennent d'ailleurs confirmer que l'horizon n'est pas complètement bouché en ce qui touche l'évolution de nos structures scolaires.

Il est permis de penser que, quelles que soient les divergences doctrinales ou sacramentaires qui séparent les confessions chrétiennes et justifient un enseignement religieux et un service culturel distinct, il n'en existe pas moins, sur le plan des valeurs qu'implique l'éducation chrétienne, un large terrain d'entente qui n'a pas été jusqu'ici suffisamment exploité.

Châteauguay

Les journaux faisaient état, ces dernières semaines, d'un accord intervenu entre les commissions scolaires, catholique et protestante, de la région de Châteauguay, en vue de la construction d'une école régionale qui dispenserait le cours secondaire à tous les étudiants de langue anglaise, de la septième à la onzième année, sans distinction de religion.

Cette école sera sous la direction de la commission protestante, mais les étudiants de foi catholique y auront « les mêmes droits, les mêmes privilèges et les mêmes responsabilités que les autres élèves ». L'entente prévoit également que les étudiants protestants de langue française pourront éventuellement être admis à l'une ou l'autre des écoles catholiques de la région.

Les cours seront communs et donnés dans les mêmes classes par les mêmes professeurs, aussi bien laïcs que religieux, qui seront

choisis pour leur compétence, leur qualité de sympathie et de compréhension.

Les catholiques ont également obtenu les garanties suivantes : présence d'un aumônier, responsable de la pastorale ; locaux spéciaux pour l'enseignement religieux et le culte ; formation d'un comité de pastorale formé de l'aumônier, d'un représentant des parents et d'un instituteur de foi catholique.

On dénombre actuellement 400 catholiques de langue anglaise dans cette région, dont 300 environ vont à l'école catholique. On estime que d'ici 1971, si le projet reçoit le sceau d'approbation des autorités scolaires provinciales, cette école secondaire régionale « multi-confessionnelle » pourra recevoir 2,400 élèves, dont 700 catholiques, de la septième à la onzième année.

Une majorité écrasante

Soulignons que cette entente fait suite à un très long et très vif débat qui ne s'est résolu qu'à la suite d'un scrutin par lequel les parents catholiques de langue anglaise se sont déclarés à une majorité écrasante en faveur de la nouvelle formule.

Notons également que le ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, a révélé au début de sa troisième tournée à travers la province que le comité catholique de son ministère étudiait présentement une demande analogue venue de la région de Sherbrooke.

Enfin, dans une lettre adressée à la « tribune du lecteur » du *Star* de Montréal, le principal de l'école interconfessionnelle de Murdochville attirait l'attention sur le fait qu'une telle intégration des étudiants catholiques et protestants dans une même école secondaire s'était effectuée l'an dernier dans cette localité et qu'aucun des épouvantails qu'on avait agités à l'annonce de ce projet ne s'est matérialisé.



Ce matin-là fin janvier, une sonnerie de téléphone nous arracha au sommeil. Il faisait déjà grand jour : mais, depuis les quatre semaines que durait cette grève des instituteurs, nous avions presque pris goût à la grasse matinée qu'elle nous permettait.

Une voix au bout du fil nous apprend que la grève a pris fin. Les parties en sont venues à un accord très tard au cours de la nuit. Les classes reprendront dès le début de l'après-midi.

ENFIN L'ÉCOLE

La nouvelle provoqua chez les enfants de la maison une véritable explosion de joie : cris, sauts et autres démonstrations bruyantes ; puis finalement, le premier mouvement de surprise passé, nouvelle ruée vers le téléphone, chacun s'efforçant à qui mieux mieux d'annoncer la primeur qui, comme une traînée de poudre, se répandait dans le voisinage.

Cette réaction aussi unanime, aussi spontanée, aussi démonstrative devant la perspective d'un retour prochain à l'école est déjà lourde de signification. Au-delà de l'insouciance apparente et du plaisir de folâtrer tout au long de ces vacances imprévues et prolongées, couvait sans doute une grande nappe d'insécurité psychologique.

La fermeture d'une école, au beau milieu d'une année scolaire, représente certes une échappée dont on veut tirer tout le parti possible, mais également une aventure dont les écoliers perçoivent tout de même plus ou moins confusément le risque.

Autre trait digne de mention : tout au cours de cette grève, ni ce matin-là, ni dans les jours qui ont suivi, les enfants n'ont poussé la moindre parole amère à l'endroit de leurs maîtres, ni ne se sont adonnés à la moindre critique (eux qui, à l'occasion, ne se gênaient pas pour porter certains jugements parfois d'une étonnante perspicacité).

POPULATION HOSTILE

Les instituteurs, pendant toute la durée de cette grève, ont paru jouir auprès

GRÈVE DES PROFESSEURS

JEAN FRANCOEUR

des enfants d'une sorte d'immunité les mettant à l'abri de tout reproche. Les enfants n'ont sans doute pas saisi les motifs réels de la conduite de leurs maîtres, mais la pensée que ces derniers aient pu, par leur geste, se rendre coupables de quelque injustice à leur endroit n'a pas paru même les effleurer.

Qu'en était-il, au même moment, chez les parents eux-mêmes ?

Eh bien, il faut le dire très net, cette grève s'est révélée prodigieusement impopulaire. Les instituteurs, et leurs dirigeants syndicaux, se sont acquis l'hostilité ouverte de la population, hostilité qui, à certains moments, devait presque frôler l'hystérie.

Laissant de côté les raisons objectives qui ont pu entraîner ce conflit entre les syndicats d'instituteurs et les commissions scolaires, nous limiterons ici nos remarques au retentissement de cette grève dans l'opinion publique locale, à la façon dont les parties ont su (ou n'ont pas su) présenter leur thèse devant le public, et au rôle que les réactions de la population ont pu jouer dans le règlement du différend.

UNE GRÈVE PAS COMME LES AUTRES

Posons d'abord qu'une grève dans le secteur des services dits publics, parmi lesquels il faut bien ranger l'enseignement, ne peut être assimilé en tout point à un conflit de même nature qui peut éclater dans l'entreprise privée, manufacturière ou autre.

Qu'il s'agisse des employés des corporations municipales et scolaires, des hôpitaux, de la fonction publique, des transports en commun ou de l'électricité, l'exercice du droit de grève frappe moins l'« employeur » que le public lui-même qui se voit privé d'un service plus ou moins indispensable. Ce n'est que justice, dira-t-on, puisqu'en dernière analyse c'est le public usager, le propriétaire foncier, ou tout simplement l'ensemble des contribuables qui font les frais.

C'est ainsi qu'on a pu voir apparaître certaine forme d'irresponsabilité de la part de dirigeants « patronaux » qui ont

eu tendance à s'en remettre pour la solution d'un différend soit à un organisme supérieur, soit au public lui-même.

(Dans le cas précis qui nous occupe, plusieurs commissaires d'école n'ont eu rien de plus pressé, face à l'orage qui venait d'éclater, que de mettre leurs propres enfants à l'abri en se disputant les quelques places que les institutions privées pouvaient encore mettre à leur disposition.)

Telle est donc la donnée de base des négociations dans les services publics : les deux parties ne sont pas seules à la table des négociations ; un tiers intervient dans le débat et sa présence, morale sinon physique, peut être parfois déterminante.

SANCTIONS DE L'OPINION

Il ne serait pas inexact de soutenir que, dans le cas des services publics, les véritables mandataires du public demeurent les corps constitués pour la gestion de l'un ou l'autre service, à plus forte raison si ces corps sont démocratiquement élus par l'ensemble de la population desservie.

Mais il n'en reste pas moins que, dans le nouvel équilibre de force, introduit par l'exercice du droit de grève dans les services publics, les deux parties peuvent encourir les sanctions de l'opinion, laquelle peut, selon le cas, peser sur l'une ou sur l'autre. C'est en ce sens que le public peut constituer un tiers intervenant dans le débat.

Dans le conflit qui fait l'objet de notre observation, et qui mettait aux prises deux syndicats d'instituteurs (des niveaux primaire et secondaire) avec une commission scolaire régionale groupant six localités, l'opinion publique s'est révélée majoritairement, violemment (faudrait-il écrire) opposée aux revendications des instituteurs. Elle a stigmatisé sans équivoque leur recours à la grève pour soutenir leurs demandes.

Comment expliquer une telle réaction ? Sans doute faut-il y voir le résultat conjugué de plusieurs facteurs dont les effets s'ajoutent les uns aux autres.

POPULATION ANTISYNDICALE ?

Un facteur local semble d'abord être intervenu qui tient à la composition de la population. Certes cette population n'est pas sociologiquement homogène : ville-dortoir, modestes villages, petite ville genre chef-lieu rural. Mais elle a ceci de commun que rien ne l'avait préparée à accorder une sympathie spontanée à l'endroit de revendications collectives sous le mode habituel à l'action syndicale. Agriculteurs, artisans des villages, cols blancs, professions libérales, cadres moyens, hommes d'affaires, autant de catégories sociales que la syndicalisation a jusqu'ici fort peu touché, et chez qui l'on retrouve aisément des traces d'antisyndicalisme à l'état plus ou moins virulent.

A cela s'ajoute le fait qu'il s'agissait d'une grève d'enseignants. Certains diront qu'il s'agit là d'un très mauvais exemple à donner aux enfants, que ce geste des instituteurs minent leur autorité et par ricochet toute forme d'autorité auprès des enfants (nous avons déjà observé qu'il n'en était rien). Pour d'autres une grève scolaire signifie plus prosaïquement que les enfants sont renvoyés à la maison et que les parents, pendant de longues semaines, doivent les reprendre en charge, avec le surcroît de travail et la dépense supplémentaire d'énergie nerveuse que cela nécessite.

BANLIEUE ET PROMOTION SOCIALE

Mais il y a plus dans une grève d'instituteurs. En un milieu de classes moyennes, où les parents, hantés par la perspective que leurs propres enfants ne puissent « tenir leur rang », attentifs jusqu'à l'anxiété au moindre fléchissement du rendement scolaire, la fermeture même temporaire des établissements scolaires vient enrayer ce mécanisme délicat et plus ou moins conscient de recherche de promotion sociale.

Un troisième facteur entre également en jeu : de façon générale, le public, ainsi appelé à « arbitrer » le conflit, semble de moins en moins disposé à reconnaître le bien-fondé des revendications des instituteurs.

Au chapitre des salaires par exemple, même en faisant abstraction du fait que toute augmentation devait se traduire par une hausse correspondante du niveau de la taxe scolaire, la population partage de plus en plus le sentiment que les maîtres sont suffisamment payés.

Il y a loin de la maîtresse de classe, qui en savait à peine plus que ses élèves, et qu'on embauchait il y a un quart de siècle à \$19 par mois, et l'institutrice dont les gains dépassent les cinq mille dollars, de mieux en mieux pourvue de diplômes, pimpante et bien coiffée, qui se rend à son travail au volant d'une décapotable aux couleurs vives.

LES INSTITUTEURS SONT BIEN PAYÉS ?

A tort ou à raison (sur quel critère trancher le débat ?), les gens semblent estimer que la rémunération des instituteurs a atteint un niveau « socialement » acceptable et ne pourra plus progresser par bonds successifs, comme ç'a été le cas au cours des dernières années. D'autant plus que la comparaison entre les salaires versés aux enseignants du Québec et à ceux d'une province comme l'Ontario perd beaucoup de sa signification parce que les différences qu'on peut y relever apparaissent négligeables ou susceptibles d'interprétations aussi diverses que nuancées.

Mais cette grève, a-t-on fait valoir, ne portait pas exclusivement ni même principalement sur une question de salaire. Il y avait également, surtout peut-être, le problème du « fardeau des tâches ». Encore là le public était peu apte à saisir, encore à trancher le litige. Selon le côté de la barricade d'où l'initiative a pu venir, il était fort habile et bien maladroït de le lui soumettre.

DE LONGUES VACANCES ...

Peu importe que la comparaison soit pertinente ou non, la pente était facile et tout indiquée : l'instituteur ne travaille-t-il pas que quelques heures par jour ? sa semaine de travail n'est-elle pas la plus courte de toutes les catégories d'emploi que l'on puisse imaginer ? et qui peut se vanter d'une année composée de moins de 200 jours ouvrables, avec deux pleins mois de grandes vacances estivales ?

Le public là-dessus a le jugement un peu grossier. Il fera peu de cas de la nature même du travail exécuté, de la dépense d'énergie psychique qu'il exige, de la préparation immédiate ou éloignée qu'il suppose. Mais le fait brut est là : les gens comprendront qu'on ne puisse juger du travail du chirurgien à partir de barèmes empruntés à l'industrie manufacturière, mais hésitent à reconnaître les exigences propres de la tâche de l'instituteur.

LE DÉBAT PUBLIC

Examinons un dernier aspect : comment les parties ont-elles plaidé leur cause respective devant le public.

Après tout ce que nous venons de dire, il sera sans doute inutile d'ajouter que les commissions scolaires avaient la partie belle.

Point besoin de manœuvrer avec grand art quand on a si fort le vent en poupe et qu'on est porté par un courant si favorable. Aucune des parties, lorsqu'une grève éclate, n'aime à porter l'odieux de la rupture des négociations. Même si les pourparlers se poursuivaient depuis plusieurs mois déjà et qu'une impasse était de plus en plus prévisible, il faut reconnaître aux commissaires l'habileté d'avoir réussi à présenter le geste des instituteurs comme un coup de force, empreint d'un certain fatalisme, et frappant d'une façon plus ou moins aveugle.

Deuxième trait de « génie » : ces réunions de payeurs de taxe, farcies d'ambiguïté mais d'une efficacité incomparable. Les commissaires convoquaient les contribuables à des assemblées où, disaient-ils, le public déciderait de la ligne de conduite à tenir. Les commissaires y prenaient la parole, exposaient les demandes syndicales, les offres de la commission, soulignaient les hausses de taxe qui pourraient ou non s'ensuivre dans l'un ou l'autre cas.

Ils mettaient subtilement l'accent sur certaines demandes manifestement exagérées que le syndicat avait eu la maladresse d'inscrire à son premier projet de convention (notamment ce congé payé d'une année complète, tous les cinq ans, pour fins de perfectionnement).

A la salle de se prononcer (« Musique, maestro ! l'œuf, l'argent, l'œuf... »). Une majorité écrasante, il va sans dire, accordait un appui inconditionné aux positions prises par les commissaires à la table des négociations.

UN PIÈGE BIEN TENDU !

Les instituteurs n'étaient pas là pour donner leur version. Les commissaires rétorquent là-dessus qu'on les avait invités mais qu'ils avaient préféré s'abstenir. Comment d'autre part leur tenir rigueur d'avoir fui ces « pièges à ours », aussi cruellement désespérants pour eux que certaines élections complémentaires peuvent l'être pour un parti d'opposition.

Que mijotait-il au même moment dans la marmite syndicale ?

La réponse n'est pas facile, les matériaux font défaut. Inexpérience pure et simple ? erreur de calcul ? défaut de contacts solides avec la population ? Toujours est-il que les instituteurs n'ont pas donné l'impression d'être suffisamment conscients des implications de leur geste dans l'opinion publique. Nous écartons volontiers l'interprétation plus cynique qui ne verrait dans leur attitude que la volonté brute d'obtenir satisfaction dans leurs demandes, à la manière de l'écolier qui tord le bras d'un camarade jusqu'à lui faire crier : mon oncle !

Le fait demeure, et tous ceux dont la sympathie leur était spontanément acquise ont été les premiers à le regretter : les instituteurs ont négligé leurs « relations publiques », aussi bien avant que pendant le conflit ; ils ont négligé de mettre les parents et les contribuables dans le coup ; ils n'ont pu fournir, le moment venu, que des explications qui ont paru maladroitement enchevêtrées, peu convaincantes.

DIVORCE MALHEUREUX

Ce divorce entre les instituteurs et la population s'est révélé dans toute son étendue à l'occasion d'une réunion publique convoquée par les dirigeants syndicaux alors que la grève touchait à sa fin. Les instituteurs avaient voulu expliquer qu'ils ne réclamaient pas le salaire qu'ils avaient perdu au cours des semaines de grève (interprétation que les commissaires avaient eu tout avantage à colporter), mais l'assurance qu'ils seraient indemnisés pour le travail de récupération qui s'imposerait à la rentrée des classes.

Ils durent affronter une salle exceptionnellement hostile (les mauvaises langues soupçonnent les commissaires de l'avoir « paquetée »), et dont les réactions frôlaient presque la vulgarité.

L'affaire s'est dénouée peu de temps après. Sans commentaire, chaque partie léchant ses plaies et s'efforçant d'oublier les plus mauvais moments, tandis que les écoliers joyeusement reprenaient le chemin de l'école.

Ce qui, à première vue, apparaît fort étrange dans ce dénouement, c'est que le public, une fois l'incident clos, a paru fort peu préoccupé des termes mêmes du règlement final ; peu de gens ont semblé se demander s'il y avait eu finalement vainqueurs et vaincus... ni même s'il y aurait effectivement augmentation du taux de la taxe.

RÉFORME ET INDULGENCES !

Il faut battre le fer quand il est chaud, dit volontiers la sagesse populaire. Qu'en est-il en cette période de l'après-concile. Voici quelques initiatives françaises que nous avons pu colliger :

— dans le diocèse de *Paris*, vient de se créer un organisme provisoire, en attendant un véritable presbyterium, qui a pris le nom de « groupe d'études et de recherches pastorales pour l'application du concile » ; le groupe est formé de 150 prêtres élus par 55 collèges correspondant à chaque doyenné, ainsi qu'à d'autres formes de ministères : aumônerie, enseignement, et le reste.

— à *Lyon*, le cardinal Villot, dès son retour du concile, a annoncé sa volonté de collaboration plus étroite avec les membres de son clergé ; des journées sacerdotales ont débuté en janvier et se poursuivent par zones et par secteurs ; elles veulent associer tous les prêtres à une réflexion commune sur ce que le concile a été pour eux, et sur ce qu'ils en attendent maintenant ;

— Mgr Johan, du diocèse d'*Agen*, a institué un conseil presbytéral, qui, sans être un organisme de direction ou d'administration, se veut à l'écoute des aspirations, des soucis de toute la vie des prêtres, et s'en faire l'écho respectueux et confiant auprès de l'évêque ; il est également question de regrouper les paroisses en zones plus vastes afin de permettre aux prêtres de travailler à supprimer l'ennui du sous-emploi et éviter la fièvre du surmenage ;

— à *Saint-Flour*, Mgr Pourchet annonce également la création d'un conseil presbytéral chargé de donner son avis sur tout ce qui touche la vie des prêtres ; il insiste en outre sur le fait que, pour répondre à tous les problèmes nouveaux, la réforme des séminaires ne suffira pas, il faudra fournir aux prêtres les moyens

d'un véritable recyclage qui se poursuivra tout au long de leur vie sacerdotale ;

— une commission a été mise sur pied à *Marseille* dans le but de préparer un synode qui se tiendra vraisemblablement en décembre 1966 ; cette commission préparatoire, ainsi que quatre commissions spéciales chargées de l'étude de questions particulières, comprendront un certain nombre de laïcs dont les noms seront proposés par le président de chacune des commissions ;

— à *Rouen*, le cardinal Martin a récemment évoqué la tenue d'un prochain synode, dont la préparation sera confiée aux organismes déjà existants : zones et conseils pastoraux, conseil diocésain de pastorale, etc. ; mais la préparation de ce synode, a-t-il dit, constituera aussi le banc d'essai d'organismes nouveaux préconisés par le concile, notamment un presbyterium et un conseil pastoral auquel participeraient prêtres, religieux, aussi bien que laïcs ;

— on s'inquiète, au même moment, en France, du fait que le jubilé proclamé par Paul VI, à la fin du concile, ne soit pas très pris au sérieux ; s'interrogeant sur ce retard, et peut-être cette indifférence, on allègue que les délais d'application étaient peut-être trop courts, que les prêtres sont surchargés et que les laïcs ne connaissent pas toute la place que leur donne la constitution sur l'Eglise et ne voient pas toutes les initiatives qui peuvent être les leurs ; enfin on souligne que les hommes d'aujourd'hui attachent plus d'importance à la gratuité de leurs gestes et craignent que les indulgences, attachées aux exercices du jubilé, ne soient considérées comme un marchandage avec Dieu.

Pendant ce temps, au Québec...

Mais oui, au fait, que se passe-t-il au Québec ?



LE VIET-NAM ET NOUS

I CONFLIT SANS SOLUTIONS ?

PIERRE SAUCIER

Tandis que nous vivons dans la quiétude nord-américaine, des échos douloureux ne cessent de nous parvenir du sud-est asiatique, où se poursuit implacablement une guerre fratricide et une lutte idéologique démentielle. Paul VI est intervenu avec fermeté et courage dans l'espoir d'obtenir une cessation du carnage, mais « l'offensive de paix » a tourné court : le terrorisme, les bombes ont repris leur œuvre destructrice. La paix s'éloigne de plus en plus.

Mais sommes-nous concernés par un conflit aussi lointain et auquel notre pays a si peu de part ? Et qu'ajouter à un débat déjà si complexe qu'on parvient difficilement à en repérer les données à travers le maquis des propagandes ? Puisque l'affaire déborde la bonne volonté individuelle et relève des plus hautes instances mondiales, ne conviendrait-il pas plutôt de réserver son opinion et de se contenter d'appuyer moralement les nobles efforts de conciliation ? On ne saurait pourtant assister muets et inertes à une escalade meurtrière qui pourrait même, le cas échéant, dégénérer en conflagration universelle.

LE SILENCE . . . SAUF CAOUCETTE !

Comme Canadiens et en tant que chrétiens nous sommes doublement concernés. Essayons de voir d'abord notre responsabilité de citoyens. De façon générale, sauf en quelques cercles préoccupés par les affaires mondiales et chez une minorité d'étudiants et d'intellectuels, la population canadienne mani-

festé un manque d'intérêt notoire pour la politique internationale. De fait, la dernière campagne fédérale a ignoré à peu près complètement la dimension internationale de la politique... sauf peut-être un Caouette qui a sonné une fausse alarme en alléguant que les libéraux méditaient sournoisement de lancer nos troupes dans la mêlée asiatique. Malgré cette affirmation saugrenue, le leader du Ralliement a au moins eu le mérite d'attirer notre attention sur la position du Canada en regard du Viet-nam.

OTTAWA EST MUET !

A vrai dire, notre diplomatie traditionnellement discrète se montre très réservée. On se souvient combien M. Pearson avait réussi à indisposer M. Johnson par des critiques pourtant très modérées et raisonnables. La discrétion des Affaires extérieures se justifie aussi quand on se rappelle que le Canada a choisi une attitude non engagée dans ce secteur du Pacifique. Membre avec la Pologne et l'Inde de la Commission internationale de contrôle au Viet-nam, le Canada est demeuré à l'écart de l'O. T. S. E. A. et il s'est toujours appliqué à demeurer impartial. La délégation canadienne chargée de faire rapport avec les deux autres délégations des violations du Traité aux coprésidents de Genève s'est acquittée avec honneur d'une tâche quasi impossible au départ. Que l'on songe à la composition de la Commission et aux dispositions exigeant

des rapports majoritaires ! De plus, contrairement aux autres commissions du genre, la C. I. C. a été privée de la collaboration des équipes conjointes dissoutes à la demande de Diem. La mission était d'autant plus ardue qu'Hanoï et Saigon ne facilitaient pas son travail. Ceci dit, il n'est pas interdit de se demander aujourd'hui la signification de la présence canadienne au Viet-nam. Le rôle de la C. I. C. est dérisoire, réduit qu'il est à la quasi-inefficacité et à l'inertie. La seule utilité de la délégation se limite aux observations que peuvent recueillir ses membres à Hanoï et à Saigon.

UNE COMMISSION CHANCELANTE

Dans l'espoir sans doute de ranimer et de consolider l'autorité gravement compromise de la Commission, le Haut-Commissaire canadien à la Nouvelle-Delhi, M. Roland Michener informait récemment le secrétaire indien aux affaires étrangères d'un projet canadien tendant à utiliser les bons offices de la C. I. C. pour amorcer des négociations. On doute toutefois que la C. I. C., dont les tâches sont très limitées et l'autorité ébranlée, puisse jouer un rôle sérieux de médiation. La démarche canadienne part d'une noble inspiration, mais apparaît d'un réalisme contestable. Ottawa continue de jouer prudent au Viet-nam, et, craignant d'indisposer son puissant voisin, il se borne à déplorer verbalement la poursuite de la guerre, quitte à poursuivre des sondages feutrés auprès

des chancelleries. Il faut se garder de s'illusionner : le Canada ne semble guère en mesure de jouer un rôle-clé au Vietnam.

LES COPRÉSIDENTS DE GENÈVE

On se souvient qu'en 1954, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. avaient reçu pour tâche de faire respecter les accords de Genève. Les deux grandes puissances ne semblent pas avoir fait preuve de beaucoup d'empressement et il est difficile de savoir dans quelle mesure un pays comme le Canada pouvait réussir à se faire entendre des coprésidents. La remise de rapports minoritaires de la part des membres de la C. I. C. ne facilitait pas un redressement de la situation. Il est vrai que l'on peut arguer que « les accords » de Genève ne liaient personne, puisque, contrairement au cessez-le-feu dûment signé par les chefs militaires français et le Viet-minh, les autres participants n'ont signé aucun document officiel. Bien plus, à la suite de la « Déclaration finale », les U. S. A. se sont dissociés en publiant une déclaration séparée ! Néanmoins, ce problème intéresse plutôt les historiens.

POUR UN NOUVEAU GENÈVE

Un point semble faire l'unanimité des experts dans la perspective d'un règlement du conflit vietnamien, c'est la convocation d'un nouveau Genève. Plutôt qu'une médiation problématique de la C. I. C., nous aimerions voir notre pays poser un geste précis en vue de la réouverture d'un nouveau Genève. Ottawa gagnerait assurément à préciser ses positions avec fermeté. Il serait intéressant qu'on nous instruisse davantage sur l'opportunité d'une délégation canadienne au sein d'une C. I. C. presque inopérante. Le maintien presque illusoire d'une délégation vouée à l'échec ne compromet-il pas la réputation d'un pays associé à une politique réaliste et efficace de conciliation ? Partout ailleurs, la présence canadienne comme garante de la paix s'est avérée bénéfique : que ce soit à la frontière israélo-égyptienne ou à Chypre. En acceptant le statu quo au Viet-nam, le Canada ne risque-t-il pas de donner l'impression qu'il est assez peu soucieux de contribuer au règlement d'une crise majeure ? Il vient un moment où la timidité et le refus d'envisager des solutions nouvelles et hardies finissent par ressembler sinon à une complicité, du moins à une démission tragique. Si l'on escompte

une solution au problème vietnamien, encore faut-il que tous les intéressés — et le Canada en tant que membre de la C. I. C. a son mot à dire — interviennent avec vigueur et ne se contentent pas de fredonner des couplets plus ou moins mélancoliques et désabusés.

NE LAISSONS PAS PAUL VI SEUL

A un conflit de l'envergure de celui du Viet-nam, un des plus complexes de l'après-guerre, je sais bien qu'il n'existe pas de solution-miracle. Néanmoins, nous ne devons négliger aucun effort de mieux discerner les enjeux et de participer activement au façonnement de l'opinion publique. Dans cette optique rappelons les paroles éloquentes du secrétaire de la Commission pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Eglises : « la responsabilité chrétienne, affirmait-il, loin de consister seulement à des appels à la paix, pressants mais peut-être faciles, exige que l'on s'attache aussi à saisir l'ampleur et la difficulté des problèmes que représentent, par exemple, l'affrontement des idéologies, l'équilibre des forces, ou la répartition des zones d'influences entre les grandes puissances dont les intérêts sont en jeu dans ce conflit ». D'autre part, Georges Montaron, dans *Témoignage chrétien* lançait un appel à la conscience des chrétiens : « ne laissons pas Paul VI tout seul », suppliait-il, et il s'interrogeait sur la mesure de l'appui des catholiques eux-mêmes. Chez les chrétiens catholiques et protestants, un mouvement, numériquement réduit peut-être se dessine tout de même nettement en faveur d'une recherche opiniâtre d'une solution pacifique à cette guerre absurde. Aux Etats-Unis, où l'opinion est naturellement la plus nerveuse, l'interrogation prend des proportions inédites. *Les Informations catholiques internationales* ont préparé à ce sujet un dossier remarquablement documenté auquel je renvoie le lecteur (I. C. I., 15 février, 1966 : « une guerre juste ? »).

POURQUOI NÉGOCIER ?

Dans le pathétique appel de onze prêtres vietnamiens, le 1er janvier dernier, quelques impératifs très nets justifient la fin inconditionnelle des hostilités au Viet-nam. Voici quelques extraits de ce vibrant témoignage : « L'état de désordre créé par la guerre avec la présence de soldats étrangers met la masse dans des conditions économiques, sociales et morales indignes de l'homme...

La course à la victoire par les armées conduit à l'impasse du fait que la solution ne dépend plus de la libre décision du peuple vietnamien. Chacun au nord comme au sud est en proie aux ravages des bombardements, à l'oppression des idéologies, à la misère, aux souffrances, à la séduction dégradante de l'argent... Nous ne pouvons accepter que la volonté d'unifier le pays ou de construire un avenir meilleur serve de prétexte pour continuer cette guerre fratricide... Que l'on n'attende pas quelque garantie, que l'on renonce à l'ambition d'implanter ou de supprimer une idéologie par les subversions et les bombardements. Cela conduit tout droit au génocide, au sous-développement. Enfin, la survie de la paix, et les intérêts du peuple n'ont rien à craindre de la diversité des idéologies et des croyances ». Nous ne pouvons rester insensibles à ce cri qui n'est en somme qu'une revendication en faveur du respect de la dignité humaine.

LE DEVOIR DE S'INFORMER

Cependant on reproche souvent à bon droit aux interventions chrétiennes une émotivité excessive, un manque de compétence, et l'on va jusqu'à mettre en question la loyauté de ces efforts. Les affaires temporelles ne seraient pas de leur ressort. Qu'ils laissent les autorités prendre leurs responsabilités. Le reproche serait parfois valable quoiqu'il appartienne de plein droit aux chrétiens de se prononcer sur le temporel. Mais il importe d'être bien informé. Inutile croyons-nous dans cette recherche de retourner aux sources du conflit et de refaire le décompte des responsabilités respectives et la pénible recension des violations de Genève. Les accrocs sont flagrants de part et d'autre. Pour qui cherche une documentation exhaustive, je recommande la consultation d'un volume remarquable paru à la fin de 1965 aux Etats-Unis : *The Vietnam Reader* par Marcus G. Raskin et Bernard B. Fall, Random House, N. Y. Cette étude offre un répertoire à peu près complet de la crise : ses développements et ses répercussions sur l'opinion dans le monde entier, et plus particulièrement aux Etats-Unis, où une dissidence importante se fait entendre. Les auteurs favorisent une paix négociée et ils proposent même un schéma concret en vue d'un règlement. Le volume demeure très objectif car il donne la parole à tous les intéressés, aussi bien au sénateur Dodd et à M. McNamara, qu'aux sénateurs Fulbright et Morse.

II UNE GUERRE ABSURDE

UNE GUERRE ABSURDE ET DÉSHONORANTE

Envisageons donc plutôt la situation à la mi-février 1966. Les délais d'impression nous contraignent à cet arrêt, mais nous serions étonnés qu'à la sortie du numéro une solution magique se soit dégagée : le conflit aura plutôt continué hélas de pourrir avec ses combats déshonorants pour l'humanité... Récapitulons donc brièvement. 1966 avait commencé sur une note d'espoir. Les trêves de Noël et du Thêt ayant échoué, la guerre a repris avec une vigueur renouvelée. Le 31 janvier reprenaient les bombardements au nord, et des opérations d'envergure sont en cours au sud. A Saigon, M. Humphrey entrevoit déjà la victoire ! En somme, « l'offensive de paix » — qui procédait d'une bonne foi qu'il serait malhonnête de contester — menée tambour battant, par des voies plus publicitaires que diplomatiques s'est achevée tragiquement. La voix des colombes est enterrée sous le grondement des faucons. Et la propagande tente maintenant de convaincre l'opinion que l'échec appartient exclusivement à Pékin, Hanoï et aux « vietnicks », suivant l'insidieuse expression inventée par *Time magazine* pour flétrir le F. N. L. Les voix dissidentes habituelles ont bien protesté contre la reprise des bombardements et elles continuent de réclamer un cessez-le-feu, une amnistie, et des négociations. Mais elles risquent fort d'être submergées avant longtemps par des haut-parleurs plus agressifs. Aux Etats-Unis, l'opinion publique appuyée en assez grande majorité la politique présidentielle. Malgré des notes discordantes les Chambres n'ont pas désavoué non plus la politique officielle. On est loin tout de même de 1950 où Dean Acheson déclarait que « les Etats-Unis ne pouvaient créer des Etats politiquement stables en Asie » et de Kennedy qui, en septembre 1963, disait du Sud-Vietnam : « au bout du compte, c'est sa guerre à lui : ce sont les Sud-Vietnamiens qui doivent la gagner ou la perdre. Nous pouvons les aider, leur donner de l'équipement, des militaires comme conseillers, mais c'est à eux de remporter la victoire ». Toujours est-il que l'incapacité des Vietnamiens du Sud à repousser le F. N. L. et l'engagement têtue des Etats-Unis auprès d'un régime auquel

manque l'appui populaire ont eu pour effet de transformer la paix fragile de 1954 en un engagement massif. En '54 les forces américaines se limitaient à 600 conseillers (Genève interdisait d'accroître ce nombre). En mai 1965, il y avait 45,000 hommes, et, quelque huit mois après, les forces expéditionnaires des U. S. A. ont atteint 200,000 hommes. Elles s'élèveront peut-être à un demi-million au début de 1967.

LES NÉGOCIATEURS DE GENÈVE

Comment réagissent les puissances qui ont pris part à Genève devant cette aggravation du conflit ? L'Angleterre par la voix de M. Wilson réprovoque la reprise des bombardements, mais, ayant déjà échoué dans ses médiations passées, elle n'esquisse pas de démarche diplomatique nouvelle. Pour sa part Moscou condamne bien entendu l'impérialisme U. S., accorde un soutien limité à Ho Chi-minh et cherche par-dessus tout à éviter des ennuis avec la Chine ; Statu quo chez les coprésidents. Quant à la France, elle maintient sa formule assez vague d'une neutralisation de l'Asie du sud-est et elle s'abstient de voter sur la résolution américaine au Conseil de sécurité. On ne s'étonne pas que la Chine demeure intraitable et refuse toute ouverture. Intransigeant, Hanoï exige que Washington accepte le F. N. L. comme *seul représentant du Viet-nam-Sud* à une conférence. Enfin, le Cambodge et le Laos favorisent des thèses neutralistes. On connaît les positions américaine et sud-vietnamienne. En somme, les espoirs semblent quasi nuls, puisque l'on préfère le statu quo et le sang à des négociations sérieuses.

ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ?

Assurément les chances d'un retour à la paix sont très minces. Un témoignage précieux et significatif entre tous nous est fourni par le secrétaire général de l'O. N. U., U Thant, dans une entrevue qu'il accordait il y a déjà un an. Il déclarait : « à mon avis, il y avait de bonnes chances en 1963 d'arriver à une solution politique satisfaisante ; en 1964 la situation est allée en se détériorant si bien que la situation est très difficile... » Un peu plus loin, le secrétaire général écarte un recours au Conseil de Sécurité

des Nations-Unies : « Le gouvernement du Viet-nam-Nord ne reconnaît aucune compétence à l'O. N. U. en raison du traité de Genève. Il en va de même pour la Chine. Je ne vois pas d'utilité à une discussion au Conseil de sécurité... » M. Thant servait ensuite un grave avertissement : « plus on attendra, plus il sera difficile de négocier une paix durable ! »

ULTIMES ESPOIRS

Est-il encore temps de négocier, et sur quelles bases ? Etant donné que les chances sont minimes du côté des Nations Unies, une solution se dessinerait probablement du côté d'une médiation des neutres, plus particulièrement de pays asiatiques comme le Japon ou l'Inde. Il ne faut pas se dissimuler que les difficultés sont de taille du fait de l'intransigeance des partenaires. Il semblerait donc qu'avant même d'aller à la table de négociations pour élaborer un nouvel équilibre viable en Asie, la solution d'attente la plus réaliste irait dans le sens d'un cessez-le-feu inconditionnel et prolongé, puis d'une amnistie. La prolongation indéterminée de cette cessation des combats favoriserait la détente, et permettrait peut-être un assouplissement des positions de part et d'autre. Du côté des Etats-Unis, il faudrait reviser la *théorie des « dominos »* de M. Dulles, qui prévoit une chute en cascade des pays alliés devant le moindre fléchissement américain. Les U. S. A. gagneraient semble-t-il à repenser leur politique, et selon la proposition du sénateur Wayne Morse, abandonner l'idée qu'un pays non contrôlé par les U. S. A. est nécessairement contre lui. Un neutralisme garanti par plusieurs nations de préférence asiatiques ne serait-il pas viable ? Reste cependant la difficulté majeure : le F. N. L. N'y aurait-il pas moyen de reconnaître une place de plein droit au Vietcong comme représentant du Viet-nam-Sud, mais non pas comme unique représentant ? A côté du F. N. L. prendraient place des délégués du régime de Saigon, et des sectes ou groupes ethniques tels que Bouddhistes, Cao-Dao, Hoa-Hao, etc. Cela suppose que, de son côté, Hanoï consentirait provisoirement à limiter ses exigences, une fois acquise la participation du F. N. L. à la table de conférence.

AMBIGUÏTÉ DE JOHNSON

En attendant, la rencontre de Honolulu propose un tout autre programme. Elle s'inscrit dans la ligne ambivalente de la politique johnsonnienne qui consiste à proposer la paix, tout en faisant tonner le canon. Tout le long de la fameuse « offensive de paix » — cette simple alliance de mots est très révélatrice — les émissaires ont poursuivi un double but : faire des sondages exploratoires et raffermir les alliances. Le jour où reprenaient les bombardements contre le nord, M. Goldberg allait tendre le rameau d'olivier au Conseil de sécurité. Enfin, à Honolulu, si l'on mettait de l'avant un projet généreux d'aide socio-économique, on rassurait en même temps le général Ky de l'indéfectible appui militaire américain.

NAPALM, PRISONNIERS, BOMBES

Il ne faudrait pas oublier non plus que cette ambiguïté diplomatique est encore gravement compromise par trois facteurs principaux : 1) usage massif d'armes prohibées par les traités : bombes à fragmentation, napalm, gaz, phosphore, etc. 2) Violation américano-sud-vietnamienne des accords régissant le traitement des prisonniers de guerre. A noter que la violation par l'ennemi des prescriptions du droit des gens ne dégagent nullement les U. S. A. de ses responsabilités. 3) Inopportunité des bombardements au nord qui atteignent des populations civiles, durcissent la position d'Hanoï et réduisent considérablement les espoirs de paix.

POINTS DOUTEUX DE LA DOCTRINE JOHNSON

Au terme de cet examen il est permis de mettre en doute le bien-fondé de la doctrine Johnson sur bien des points. Contentons-nous de poser quelques questions :

- 1 — Est-il assuré que la sécurité des U. S. A. et du monde libre serait irrémédiablement compromise par une négociation qui conduirait à une éventuelle neutralisation ?
- 2 — La doctrine du « containment », c'est-à-dire de l'arrêt du communisme, est-elle applicable en Asie et ne pourrait-on pas y substituer avantageusement un système de coopération entre des systèmes différents ? Ce qui n'excluerait pas la mise en œuvre de vastes pro-

grammes économiques et sociaux sous l'égide de l'O. N. U.

- 3 — Est-il bien sûr qu'un retrait des U. S. A. équivaldrait à un « nouvel isolationnisme irresponsable et dangereux » comme le soutient le sénateur Dodd ? Le fameux respect des traités doit-il aller jusqu'au quadrillage systématique et à l'annihilation du Viet-nam, à supposer que le conflit se limite à ce pays ?
- 4 — La politique de croisade anti-communiste ne contribue-t-elle pas au contraire du but recherché et n'accroît-elle pas la virulence du communisme ? Ne convient-il pas de tenir compte de la diversification du communisme et cette évolution n'autorise-t-elle pas une coexistence possible avec certains régimes ?
- 5 — Dans l'éventualité d'un Viet-nam réunifié sous un régime communiste, faut-il tenir pour négligeable le nationalisme et l'inimitié millénaire qui oppose les Vietnamiens aux Chinois ?
- 6 — Enfin, faudra-t-il et pourra-t-on ajourner sine die l'accession de la Chine à l'O. N. U. ?

Ces réflexions n'avaient pour but que de poser quelques jalons et d'affirmer dans une optique chrétienne une volonté de chercher à comprendre et une foi indéfectible dans la résolution des conflits par des voies pacifiques. Depuis le discours d'octobre de Paul VI à l'O. N. U. c'est le devoir de chacun de créer le climat le plus propice à l'harmonie entre les nations. Pour nous Canadiens, je ne pense pas que nous puissions sérieusement nous désintéresser d'un conflit aussi absurde que révoltant.

TÉMOIGNAGE VIETNAMIEN

Je donnerai le mot de la fin à un Vietnamien que je rencontrais en janvier sur les falaises de Lévis. Il y avait tout juste onze jours qu'il se trouvait au Canada en stage professionnel. Voici son témoignage : « comme vous semblez heureux et sans problèmes ici ; sans cette guerre le Viet-nam ne ferait pas parler de lui. Nous aimerions vivre dans le calme et nous n'avons que faire d'une aussi triste renommée... Vous ne pouvez vous représenter ce que c'est que de vivre en état de guerre perpétuel. Avec des avions au-dessus de la tête et le grondement tout proche du canon. Pendant la trêve on a commencé de goûter un peu la vie normale... Vous pouvez m'en croire, les Vietnamiens ne

demandent qu'à être laissés tranquilles, chez eux... ils ne sont pas politisés et les idéologies ne les intéressent pas ».

Sur la neige blanche, cette silhouette brève d'un Asiatique a de quoi vous plonger dans la tristesse et la honte, car nous sommes tous responsables de tant de sang versé.

LES ENNEMIS DES CHRÉTIENS !

« Quel drame ! Ces mères qui savent que la famine attend leurs enfants à l'automne prochain, savent aussi que ces aviateurs qui les condamnent à la mort lente de la famine (en détruisant les silos et en jetant des herbicides sur les récoltes de riz du Viet-Cong) sont des chrétiens. Pour eux, peu importe que ces aviateurs soient catholiques, protestants ou athées. Ils sont les gens de l'Occident, qui pour eux est chrétien.

Dans quelques semaines on va nous remonter aux portes des églises ces enfants aux ventres ballonnés par la sous-alimentation. On va quêter à nouveau pour la lutte contre la faim dans le monde. Dois-je vous dire de donner cette année deux fois plus : une fois pour la solution générale du problème et une seconde — un supplément — pour le remboursement des récoltes anéanties par les bombes américaines ? Ou bien dois-je vous crier dans ma colère de ne rien donner du tout, parce que c'est trop fort et qu'on ne peut à la fois priver les gens de leur pain et leur faire l'aumône de l'autre main ? »

(François DELTOMBE, *Lettre aux Américains sur la guerre du Viet-nam dans Signes du temps*, février 1966).



* DANGERS DU BAPTÊME...

Dimanche le 16 janvier il y eut baptême communautaire à l'Eglise St-Polycarpe par le curé. La première des deux victimes... était l'enfant de M. et Mme X. (*L'Echo V.S. et J.C.*)

* Candeur du mois.

POUR UNE SOCIOLOGIE DU XVI^e SIÈCLE

Les catholiques laïcs qui veulent mettre la doctrine sociale de l'Eglise en pratique et en action doivent d'abord posséder tous les numéros d'aujourd'hui-Québec ou au moins tous les documents parus. Au travail donc! Ensemble nous pouvons faire déferler sur le catholicisme québécois une vague d'espérance. (La direction parle... dans Aujourd'hui-Québec.)

NOUVELLE THÉOLOGIE DE LA FEMME

« Le rôle des femmes au sein de cette équipe peut être très précieux. Ce sont elles qui rapporteront aux membres les réactions des fidèles sur ce qu'il pourrait y avoir de choquant ou de distrayant dans le comportement des enfants de chœur, dans la parure de l'autel et de l'église ou dans la propreté des ornements ».

(Extrait d'une plaquette « L'Equipe liturgique paroissiale » du diocèse de Saint-Jean préparée par la Commission diocésaine de liturgie avec la collaboration de quelques prêtres du ministère — janvier 1963.)

PARI MUTUEL

J'ai lu dans votre numéro de janvier 66, en page 26 : « Pour moi vous êtes en train de vous fourvoyer et le spectacle vaut bien \$5.00 ».

Moi, il me fait plaisir de vous dire que vous n'êtes pas du tout en train de vous fourvoyer et que le spectacle vaut bien \$10.00. (Un abonné, L.B. Mont-réal.)

MUSÉE DES CANDEURS

SURVEILLONS NOS PLACEMENTS

Ne vous donnez pas la peine de dépenser des timbres pour me l'envoyer (la revue Maintenant).

(Un abonné)

SI AUJOURD'HUI-QUÉBEC DEVIENT QUOTIDIEN, LA MESSE VA Y PASSER

« Ça fait deux fois que je laisse mon bréviaire pour relire un article et l'apprendre par cœur. Ensuite dans mon village (100 familles) je vais éclairer mes paroissiens »... (Aujourd'hui-Québec, janvier 1966, lettre à la direction.)

JET POUR LE PARADIS !

« Obéir, c'est aller au ciel sur les épaules d'un autre ». (Affiché dans une salle d'étude de noviciat.)

L'APOSTOLAT MISSIONNAIRE À L'HEURE DU CONCILE

Moyens d'aider nos missions (selon le Calendrier missionnaire des Capucins canadiens) :

- 1 — La marche des roses de Ste-Thérèse.
- 2 — Les timbres de Ste-Thérèse (un autre moyen de répandre sa dévotion tout en protégeant votre courrier !).
- 3 — La revue « Les Capucins Canadiens ».
- 4 — L'œuvre séraphique des messes.

LA JUSTICE A LE BRAS LONG

Tous ceux qui écriront sur les murs de l'église seront poursuivis, dans ce monde ou dans l'autre. (Affiche placée à l'entrée de l'église, Hubertus, Wisconsin.)

ENFIN, UN MENU CATHOLIQUE

Le « Catholic Cook Book » vient de paraître. En voici quelques extraits :

- Les crêpes du carnaval pour le Mardi gras.
- Omelettes Napoléon pour les jours maigres.
- Brochettes de bœuf à la romaine

pour la fête de St-Antoine.

— Pain aux nouilles et pommes pour le mercredi des cendres.

— Un œuf battu au vin pour la St-Sylvestre.

« Bien que ces recettes aient une origine religieuse, elles seront sans doute appréciées, nous avertit le « Catholic Cook Book », par tous, sans distinction de race et de religion ».

« Toutes les recettes ont été mises au point par une religieuse ». Elles sont donc garanties.

PRIX SPÉCIAL POUR LES DÉFUNTS

Voulez-vous partager l'apostolat des missionnaires Capucins à travers le monde, et en même temps participer aux prières et sacrifices de 15,300 Capucins, en charge de 54 missions et de 150 millions de païens ? En plus participer du fruit spécial de 500 messes par jour, et de 6000 messes dites chaque année exclusivement pour les membres ? Cotisation de 1.00 vous fait participer pour un an ; 5.00 à perpétuité. Pour les défunts : 1.00 pour un an ; 2.00 à perpétuité.

PRÉVENTION DES INCENDIES

Il est rumeur que la direction de la revue Maintenant, ainsi que celle du Devoir, soient appelées à participer activement à la lutte contre le feu depuis que l'Action Nationale leur a consacré un entrefilet intitulé : « dans l'Eglise, les sapeurs-pompiers continuent leur œuvre de termites ».

QUAND UN THÉOLOGIEN DOMINICAIN S'EMBALLÉ

« Le point d'ébullition des problèmes mettant en jeu la foi, le lieu précis où tout risque de craquer, l'ultime échauffourée de la grande bagarre et qui met en jeu tout le reste, c'est là que nous devons être ». (Extrait d'une conférence prononcée par le P. Tillard o.p.)

N.B. Le concours continue. Adressez vos candeurs à la direction de la revue.

LES INSOLENCES D'UN EX-SÉMINARISTE

ANDRÉ CHARBONNEAU

Les prêtres, à l'instar des autres groupes sociaux, souffrent de déformations professionnelles. Au XIXe siècle, Balzac analysa leur comportement et les peignit dans sa *Comédie humaine*. Il fixa ainsi les travers des clercs de son temps et de son époque. Il stigmatisa entre autres la petitesse de leurs visées, la mesquinerie de leur petite politique, leurs subtiles manies de célibataires, la tartufferie de certains de leurs comportements sociaux et la vie végétative où ils s'enlisent lorsqu'ils substituent des tics machinaux aux sentiments spontanés et cordiaux.

Certaines de ces critiques paraissent aujourd'hui exagérées. D'autres conservent toute leur actualité. Qui ne pourrait, en effet, prêter un visage à l'abbé Biroteau dont Balzac écrit :

« L'abbé Biroteau pouvait être considéré comme un grand enfant, à qui la majeure partie des pratiques sociales était complètement étrangère ».

Coup de la vie

Serait-ce que le vingtième siècle se montre plus sensible à l'immaturité, aux difficultés de communication, aux défauts d'adaptation à la vie, à l'absence de réalisme et d'engagement sur le plan des valeurs humaines ? Quoi qu'il en soit, ces thèmes semblent revenir en leitmotif derrière les critiques formulées habituellement envers le clergé. En effet, soit qu'il ne respecte pas les règles de la démocratie ou du travail en équipe, soit qu'il établisse des relations faussées où le dialogue fonctionne à sens unique, soit qu'il projette en milieu profane des relations d'autorité de type monarchique, soit qu'il se montre incapable d'échanges au plan affectif, soit qu'il ne fasse pas confiance aux valeurs et à la maturité des laïcs, soit qu'il s'avère insensible à la problématique humaine, soit qu'il ignore les mécanismes de la vie quotidienne, etc., le clerc paraît souvent inadapté à la vie et au milieu social dans lequel il baigne. C'est pourquoi, plusieurs le regardent, sourient et l'ignorent.

ANDRÉ CHARBONNEAU : Auteur de « La radiodiffusion au Canada depuis ses origines jusqu'à nos jours ».

Citoyen de seconde zone

Il faut avouer cependant que l'attitude des laïcs envers les clercs est chargée d'ambiguïté et de paradoxe. Prompts à les accuser, ils sont tout aussi enclins à les excuser. En effet, ils semblent faire preuve d'une remarquable tolérance lorsqu'ils acceptent comme allant de soi l'immaturité ou l'inadaptation des jeunes clercs dans des secteurs où ils exigent beaucoup du jeune adulte qui prend sa place dans la société. Ce décalage entre ce qu'on semble attendre d'un prêtre et d'un laïc du même âge, s'il met en lumière la sympathie des catholiques envers le clergé, laisse également supposer que l'image du prêtre dans la société est celle d'un citoyen de seconde zone perpétuellement en retard au plan humain sur les confrères de sa génération. C'est pourquoi la sociologie religieuse devrait accorder une attention toute spéciale à la définition du type social du prêtre.

Optique pastorale

La connaissance scientifique des principales déformations professionnelles des clercs fournirait un éclairage indispensable à la réforme des séminaires. S'il est vrai que ces institutions doivent préparer à la vie pastorale, il semble qu'elles devraient chercher surtout à développer chez les jeunes clercs les habitudes de vie que le milieu sacerdotal dans lequel ils vivront ne créera pas spontanément. La connaissance du substrat humain devra donc retenir les esprits chargés de toute éventuelle réforme au même titre que les références philosophiques, théologiques et canoniques.

De l'immaturité

Une infirmière me disait récemment qu'elle prenait partie contre le maintien du célibat des prêtres depuis qu'elle pouvait observer quotidiennement le comportement adolescent des prêtres hospitalisés. Je confonds ici volontairement les plans pour souligner à nouveau la complexité d'un problème qu'une simple réforme de séminaire ne parvien-

drait sans doute pas à solutionner. Ceci dit, je me demande dans quelle mesure il n'y aurait pas lieu d'insuffler un esprit plus humain dans nos institutions diocésaines.

... à la maturité

Je crois avoir suffisamment caricaturé les lacunes du clergé pour ne pas avoir à insister longuement sur la nécessité d'utiliser toutes les méthodes nécessaires au développement de la personnalité et du comportement social des séminaristes. La C. C. C. donne occasionnellement aux clercs des cours d'initiation à l'action sociale. Des préoccupations de cet ordre devraient conditionner une large part du programme de formation des futurs prêtres. Savoir observer, écouter, prendre des notes, améliorer ses techniques personnelles de travail, faire un exposé, diriger une réunion, travailler en équipe, etc., devraient devenir une seconde nature chez le clerc. La dynamique de groupe pourrait avantageusement faire partie des techniques de base présentées au séminaire.

Ouverture au monde

Mais il y a plus : c'est vers l'acquisition d'une véritable sensibilité humaine que doivent tendre les programmes. L'enseignement de la doctrine sociale de l'Eglise n'épuise pas cette exigence. Le récent décret sur la formation des prêtres précise :

« S'ils connaissent bien la mentalité de leur siècle, les séminaristes seront ainsi convenablement préparés au dialogue avec leurs contemporains ».

Dans ce but, on ne saura trop élargir les horizons. Séminariste moi-même pendant trois ans, j'ai connu ce régime où l'ouverture au monde se résumait à la première page des quotidiens et à la section des sports. Voilà exactement le type de mentalité qu'il faudrait bannir à tout jamais de nos séminaires. Pourquoi n'encouragerait-on pas plutôt les séminaristes à parfaire leur sensibilité profane dans les secteurs pour lesquels ils manifestent déjà une certaine compréhension ?

Adaptation difficile

Jusqu'à nos jours, le grand nombre des prêtres éducateurs a permis au clergé de rester en contact avec des milieux de pensée et de recherche fort éloignés des préoccupations proprement sacerdotales. Le retrait progressif des clercs du secteur de l'enseignement exigera bientôt la mise au point d'une solution compensatoire. Dans cette optique, il est bon de noter que la spécialisation de plus en plus poussée que l'on observe en secteur profane nécessitera une adaptation également plus poussée des clercs aux mentalités particulières des différents groupes sociaux. Compte tenu de ces prévisions, il ne serait sans doute pas néfaste que certains séminaristes s'initient à des disciplines profanes sans qu'il soit pour autant requis qu'ils poursuivent par la suite des activités de type professionnel.

Je n'ignore pas ici la difficulté de concilier la retraite essentielle hors du monde qui sert d'appui à l'esprit du noviciat et la présence non moins essentielle au monde qui conditionne l'apostolat sacerdotal. Quoi qu'on dise, le problème actuel des séminaires ne réside pas dans le conflit qui opposerait ces deux tendances. Il prend plutôt sa source dans le fait qu'on les sacrifie toutes deux au profit d'une formation pseudo-intellectuelle de type canonique. Très médiocres foyers d'humanisme, nos séminaires sont également de piètres maisons de formation spirituelle.

Fatras indigeste

Avant d'écrire cet article, j'ai revu les notes de cours et les manuels mis à notre disposition au temps où je portais la soutane. J'ai été effaré de retrouver le fatras juridique et casuistique qu'on nous faisait ingurgiter. On peut se demander ce qui mérite d'être retenu pour le ministère dans cent pages de Merkelbach ? Que dire des rubriques liturgiques et canoniques ?

Les cours dispensés dans nos séminaires peuvent peut-être à la rigueur servir de propédeutique aux futurs canonistes et théologiens scolastiques, mais ils ne contribuent guère à former l'esprit des futurs pasteurs, quand ils ne le déforment pas de façon irrémédiable. Les laïcs pour leur part exigeraient moins de juridisme et de subtilité scolastique, et plus de compréhension de leurs véritables problèmes.

On n'aura donc rien fait pour la réforme des séminaires aussi longtemps que l'on n'aura pas réaménagé de fond

en comble le programme académique imposé au clerc. Alors seulement on pourra songer à consacrer le temps ainsi libéré à la formation spirituelle et pastorale de nos futurs prêtres.

Ni caste, ni carrière

A vrai dire, il semble que l'évolution de la société profane forcera les séminaires à une révision radicale de leur programme académique. La disparition du B.A., le régime des options et des instituts obligeront le clergé à modifier considérablement les normes d'entrée au grand séminaire. Peut-être songera-t-on alors à libéraliser complètement les voies d'accès ? Tant mieux si un jour un ouvrier peut se trouver parmi les siens investi du sacerdoce sans avoir été coupé de son milieu social par une formation de caste intellectuelle. L'expérience séculaire de l'Eglise pourra sans doute alors éviter de créer un haut et un bas clergé.

Pas de moule unique

Les militants de l'Action catholique ouvrière ne sont souvent que des autodidactes. Leur action perd-elle pour autant son efficacité ? Pour ne pas trahir l'évangile est-on condamné à ne recourir qu'à des formules abstraites et scolastiques ? Rien ne permet de le croire. Sans rien dire de la formule des petits séminaires que le contexte élimine d'emblée comme voie privilégiée d'accès au sacerdoce, mentionnons encore les avantages d'un recrutement principalement tourné vers les vocations d'adultes. Inutile d'insister davantage, on voit jusqu'où de semblables réformes conduisent. Il ne saurait certes plus être question alors de formation sacerdotale dans un moule unique.

Un troupeau décimé...

Je rapproche volontiers les considérations qui précèdent d'un fait qui m'a depuis longtemps frappé. Existe-t-il un milieu où les personnes qui le composent fassent preuve d'autant d'enthousiasme, de désintéressement, de bonne volonté qu'au grand séminaire ? J'oserais dire plus. Peut-être est-il vrai encore que les grands séminaires recrutent les éléments les plus intéressants de nos collègues classiques. Quoi qu'on pense, les personnalités les plus dynamiques et les plus prometteuses, les as-finissants, s'orientent assez volontiers vers la prêtrise. Cette impression mériterait sans doute d'être confirmée ou infirmée par une

étude sociologique. Quoi qu'il en soit, que sont devenus ces champions d'antan ?

Cette question me conduit à une constatation qui m'étonna, séminariste. Nous étions cinquante en première année pour le diocèse de Montréal. Moins de vingt furent ordonnés. Pendant trois ans, j'ai assisté à quelque trente départs. Ce qui me troublait alors, c'était de constater que ceux qui partaient étaient les plus souvent les personnalités les mieux développées, les cerveaux les mieux formés, les séminaristes ayant le plus d'initiative et d'entre-gent, en un mot ceux qui possédaient les qualités humaines les plus évidentes.

De mauvais bergers ?

J'avais beau me répéter que Dieu se plaît à se servir des humbles pour confondre les sages, je n'arrivais pas à saisir pourquoi on ne prenait pas les mesures nécessaires pour retenir cette élite. Je me disais : « On déplore l'absence de vocation sacerdotale. On part en campagne à tout moment sur ce thème et l'on décourage par une atmosphère déshumanisante ceux qui se présentent à nous. Ils sont pourtant disponibles et remplis de bonne volonté. Servir l'Eglise, ils ne demandent que ça. Ils ont déjà franchi le pas le plus difficile : ils sont venus. Mais nous sommes de mauvais bergers qui laissons « le troupeau se disperser ».

Si j'étais directeur...

« Ils partaient par orgueil » diront certains. Pour ma part, je prétends comme jadis qu'ils retournaient dans le monde parce qu'ils étaient convaincus que, compte tenu de leurs aptitudes particulières et du milieu social offert par le clergé, leur seule chance de « rendre présent aux hommes le Christ » et de devenir « les serviteurs de tous les hommes » était celle de reprendre l'habit laïc. Tel est paradoxalement le double but pastoral assigné aux séminaristes par le récent décret conciliaire sur la formation des prêtres. Et ce texte ajoute :

« ...tous les éléments de la formation spirituelle, intellectuelle et disciplinaire doivent être ordonnés de façon convergente vers ce but pastoral, et tous les directeurs et professeurs doivent agir dans ce même but d'une façon assidue et unanime... »

Voilà ce qui troublerait ma conscience si j'étais aujourd'hui directeur d'un grand séminaire.



PARLER OU SE TAIRE

PAUL DOUCET

Au mois de décembre, le *Carabin*, journal des étudiants de l'université Laval a publié deux articles sur le Grand Séminaire de Québec. L'un était signé, Jean Picher (théologie 3), l'autre se présentait sous la plume de Qohélet, évidemment un pseudonyme. Le débat devait se poursuivre jusqu'en janvier, toujours dans les pages du *Carabin*. A ma connaissance, aucun quotidien de Québec n'y a fait écho. Etait-ce là un sujet trop délicat ?

Réformettes

Le premier texte, celui de Qohélet, critiquait les velléités de réforme du Grand Séminaire. « Que n'a-t-on pas fait pour se mettre officiellement dans le vent ? On a fait une merveilleuse petite réforme dans l'enseignement de la liturgie, par exemple. Mais tout cela n'est que du clinquant. Toute la réforme tient au changement du nom d'Archéologie chrétienne pour Liturgie historique.

« Le ridicule de tout cela est que nous avons encore les mêmes professeurs qui répètent exactement et dans la même optique, les mêmes cours qu'auparavant. C'est ça notre réforme ! »

Dans un article vigoureux, mais somme toute respectueux, Qohélet n'a pas craint d'aller à l'essentiel. Après avoir décrié l'attitude de ceux qui se réfugient derrière les décisions du pape et des conciles sans les interpréter dans leur contexte historique, il concluait : « Saviez-vous que le dogmatisme dont on pouvait se contenter il y a trente ans, est devenu aujourd'hui un danger pour notre foi ? Avez-vous déjà pensé qu'il était possible qu'une faculté de théologie devienne un danger pour la foi de ses étudiants ? »

Esquisse

Quelles sont donc les principales critiques adressées par Qohélet au Grand Séminaire de Québec ?

Les professeurs : « Nous ne pouvons admettre qu'on nous flanque comme professeurs des hommes qui n'en savent pas plus que nous, qui n'ont que quatre ans de théologie à Laval... si vous n'êtes pas capable de réfléchir, donnez votre démission au plus vite ».

La pastorale : « Ne réalisez-vous pas que nos études théologiques devraient s'ouvrir sur une perspective pastorale ? Mais ne vous imaginez pas que pour être pastoral, il suffise de faire un commentaire « ému » de la *Somme théologique* de S. Thomas : « Article admirable ! Vous avez là le plan d'un beau sermon ! »

S. Thomas : « Si S. Thomas savait ce qui se passe au Grand Séminaire de Québec ! Par tous les saints du ciel, que personne ne le lui dise, car sa vision béatifique pourrait être compromise ».

Maturité et droit canon : « Après trois ans de droit canon, on devrait être capable d'interpréter une loi de l'Eglise, sans téléphoner à l'archevêché. Mais pour cela, il faudrait que les cours cessent d'être une enfilade de numéros de code ».

La morale : « Soit dit en passant, pour avancer dans une matière, il est bon qu'à chaque cours on aille un peu plus loin qu'au cours précédent. Ce n'est pas en écartant poliment les professeurs qui ont eu le « malheur » de vouloir creuser les bases de la morale qu'on solutionnera le problème ».

Les étudiants : « Et vous, étudiants qui applaudissez au contenu de cette lettre... comment justifiez-vous votre manque d'intérêt aux quelques cours qui sont bien donnés ? »

Épilogue : « Je n'ai pas employé la

force, je n'ai fait que parler. Je ne méprise pas le droit non plus, car je veux une façon normale de régler les problèmes. Mais pour ça, il faut les poser, ces problèmes ».

Riposte

La réponse à Qohélet ne se fit pas attendre. Une semaine après « la faculté de théologie démasquée », paraissait un article intitulé : « Ces ternes murs de béton gris », signé Jean Picher, écrit en collaboration avec six autres étudiants en théologie.

Après les précautions d'usage, l'article s'engageait sur l'air bien connu : « Remarquez que nous savons bien les lacunes qu'il y a sur ce point actuellement. Nous allons tâcher d'améliorer ».

Voici quelques extraits de cette réponse :

Les cours : « Je ne m'arrache pas les cheveux si les cours ne me donnent pas toute la préparation immédiate au ministère... je cherche à compléter par d'autres activités ».

Les changements : « Un vrai cours sur les Pères de l'Eglise et leur pensée, un cours de théologie biblique qui laisse présager encore mieux pour l'avenir... ».

L'autorité : « Tout en commençant la réforme, il fallait attendre le schéma sur la formation des prêtres, pour savoir au juste que faire. Il vient juste d'être promulgué ».

La morale : « Quant à la morale, je ne dois pas avoir suivi les mêmes cours que Qohélet. Qu'attendez-vous du prêtre en ce domaine ? Pas un répétiteur de principes, mais un homme au jugement clair et prudent, qui sache comprendre ; quant à moi, les cours de morale théologique, sociale et sexuelle m'ont mis les deux pieds dans le réel (si l'on peut dire), et m'ont vraiment aidé à connaître et respecter la réalité humaine ».

Pamphlet et apologie

Qohélet a écrit un pamphlet et Picher, une apologie. Cela explique le ton, l'allure et même l'agressivité des deux articles précités. Mais lorsque Picher écrit, dans sa réponse aux critiques du Grand Séminaire : « les problèmes ne sont pas encore assez formulés de façon actuelle, dans bien des cas ; *bref il faut améliorer la présentation du message*, il avoue implicitement qu'un malaise règne. Un changement est même espéré. Mais lequel ? Picher opte pour une meilleure « présentation » du message. Qohélet ira beaucoup plus loin. Constatant que les décrets du concile remettent en question des traités entiers de théologie, le mariage par exemple, il axe ses critiques autour du traitement scientifique et intellectuel du message lui-même. C'est en ce sens qu'il faut comprendre cette comparaison : « En me comparant aux étudiants des autres facultés, j'ai extrêmement honte de la formation professionnelle que je reçois ».

Trois critiques

Trois critiques peuvent être adressées à Qohélet : il n'a pas signé son nom, il a mis le débat sur la place publique, il n'a pas proposé de solutions.

La réponse aux deux dernières objections tient dans un fait. Lorsque le cardinal Léger a affirmé, devant la Chambre de Commerce de Montréal que les racines de l'injustice se trouvent dans les professions, le commerce et l'industrie, il n'avait ni solutions ni recettes à leur proposer. Son rôle a consisté à éveiller les consciences à un problème urgent.

Le cardinal aurait-il mieux fait de réserver ses paroles pour un tête-à-tête avec le président de la Chambre de Commerce ? Elles auraient alors manqué une partie de leur but qui était de rejoindre les préoccupations du public et éventuellement de l'associer à la « révolution morale ». Il devenait alors difficile d'éviter de parler... publiquement. Si Qohélet a vu le problème du Grand Séminaire de Québec et l'a exposé publiquement, il est difficile de le lui reprocher.

Aux U. S. A.

De plus, son réquisitoire reprenait la critique que Stafford Poole, doyen des études au Séminaire St. Mary, Missouri, adressait aux grands séminaires améri-

cains dans son livre, *Seminary in Crisis*. Stafford Poole constatait en effet que l'on y encourage peu l'esprit de recherche tout en « canonisant » l'étudiant moyen.

Mais, Qohélet n'a pas signé son nom. A l'heure de la liberté religieuse, il est difficile d'admettre que l'on soit obligé, dans l'Eglise, de recourir à l'anonymat pour faire valoir son opinion tout en se

protégeant contre des sanctions possibles.

Le danger d'un climat qui oblige à de tels procédés est évident. Car la société ou le groupe qui l'entretient risque d'engager ses membres dans la voie du conformisme ou de l'hypocrisie. Quelques-uns se révolteront, mais le plus grand nombre sombrera dans l'indifférence. ♦

ÉCOLE SECONDAIRE FOI RELIGIEUSE

JACQUES CASTONGUAY

Limites et objectifs

Y a-t-il lieu de s'alarmer ou de se reposer en toute quiétude quant au problème de la foi chez les jeunes ? Quelques études ont déjà tenté de circonscrire la question au niveau universitaire et collégial. La présente enquête, dont voici un rapport sommaire, ne concerne que les écoles secondaires de garçons.

Méthode utilisée

La méthode du questionnaire a été utilisée. Pour que les étudiants ne subissent aucune pression extérieure, apparente ou réelle, plusieurs précautions avaient été prises. Aussi le questionnaire écrit fut-il choisi de préférence au questionnaire oral, l'anonymat assuré en exigeant que les réponses soient formulées selon les procédés en usage pour les tests objectifs. Aucune consultation préalable ni aucune action susceptible d'influencer les réponses n'ont été possibles et le tout s'est déroulé dans le plus grand sérieux.

L'échantillonnage

Ce sondage s'est échelonné sur une période de trois ans : de 1963 à 1965. Ont répondu au questionnaire un peu plus de 300 élèves, choisis au hasard dans une cinquantaine d'écoles secondaires, et dont on ignorait tout quant à

la qualité de leur foi. Ces étudiants représentaient toutes les régions du Québec. Montréal apparaissait en tête de liste ; suivaient Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Saint-Jean, Drummondville, Chicoutimi, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Granby, Saint-Laurent, Montmorency, Cap-de-la-Madeleine, Sorel, Lévis, Jonquière, Rivière-du-Loup, Giffard, Saint-Jérôme, Arvida, Alma, etc. Tous les étudiants avaient 17 ou 18 ans et venaient de terminer leur 11e année (1964 et 1965) ou leur 12e année (1963). Ils constituaient, en quelque sorte, une photographie assez exacte de la jeunesse des écoles secondaires du Québec.

Athéisme et pratique religieuse

Si l'on a pu constater qu'on se déclare de plus en plus athée au Québec, il est par ailleurs évident qu'il n'en est pas ainsi au niveau des écoles secondaires. L'analyse des réponses à la question de savoir si l'on croit à l'existence de Dieu a fait ressortir que la très grande majorité des étudiants acceptent l'existence de Dieu sur le plan des idées. Seulement 0.72% nient que Dieu existe et 8.69% disent éprouver ou avoir éprouvé des doutes à ce sujet. L'athéisme pratique est naturellement un peu plus élevé. Mais les pourcentages enregistrés indiquent que cette classe d'étudiants fréquentent encore régulièrement l'église. L'assistance à la messe le dimanche est élevée (91.4%) et en grande majorité ils font régulièrement leurs Pâques

524-3551 CAISSE POPULAIRE DE IMM. CONCEPTION 1685 Parc Lafontaine Montréal	233-2963 YVON LALONDE LANDSCAPING 284a, Clarence St. Ottawa	235-5159 LAFLEUR, AUBIN, BEAULNE & GAUTHIER AVOCATS et NOTAIRES 45, rue Rideau Ottawa
746-8111 JACQUES L'HEUREUX & ASSOCIÉS 290 Chemin de Montréal Eastview	728-3571 J. L. RICHARD & ASSC. LTD. 864 Lady Ellen Place Ottawa	236-7234 MAISON BRANCHAND 1095, rue Bank Ottawa
746-4651 J. P. MORIN ENTREPRENEURS 6, rue Builders Cyrille, Ont.	777-4365 PHARMACIE ROCHELEAU 145, rue Gamelin Hull	861-1491 Archambault, Marchand Boivin Cie & Associés COMPTABLES AGRÉÉS 159 ouest, rue Craig Montréal
663-5363 HOTEL AMBASSADOR 641e, Boul. Maloney Gatineau	234-0214 CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME 293 Dalhousie Ottawa	642-7431 EUDES AUTOMOBILES Ltée 505, rue Broadway Montréal-Est
728-8731 J. ST- GERMAIN & SON 99, Breezehill St. Ottawa	684-5306 PHARMACIE AYLNER 91 Main St. Aylmer, Ont.	288-1246 LABRECQUE, GAGNON & NEUGEBAUER INGÉNIEURS-CONSEILS 10 ouest, rue St-Jacques Montréal
728-8039 MARTIN BROS. 2, Garland St. Ottawa	725-5277 ARCO STONE CO. LTÉE 2565 est, rue Bélanger Montréal	739-3125 BOURGEOIS - MARTINEAU SAMSON INGÉNIEURS-CONSEILS EN STRUCTURE 3365 Avenue Ridgewood Montréal
PAGEAU, MOREL & LEFEBVRE 19, rue Perras Hull P. Qué.	671-9174 ST-LAMBERT BUSINESS COLLEGE 15, rue Aberdeen St-Lambert	321-7811 AUTOBUS LAURENTIDES 10100, rue Bruxelles Montréal-Nord
728-1901 TURPIN PONTIAC BUICK LTD. 1666 Carling & Clyde Ottawa	745-6868 Motel LE NORMANDIE Motor Hotel Route Trans-Canada, 17 est Orléans, Ont.	
233-8481 GALLA BAKERY LTD. 1829 Boul. St-Laurent Hull	866-2943 LALONDE, VALOIS, LAMARRE VALOIS & ASSOCIÉS Ingénieurs-Conseils 615 Belmont Montréal	
BILL BOIVIN "PLOMBERIE" 360, rue Lacasse Eastview Ontario	581-1770 JEAN BÉDARD Alignement et Balancement de Roues 356 Notre-Dame Est Charlemagne	

A compter du 5 avril dans toute bonne librairie

**PROCUREZ-VOUS
LE DERNIER OUVRAGE**

de

Pierre de Grandpré

\$3.50

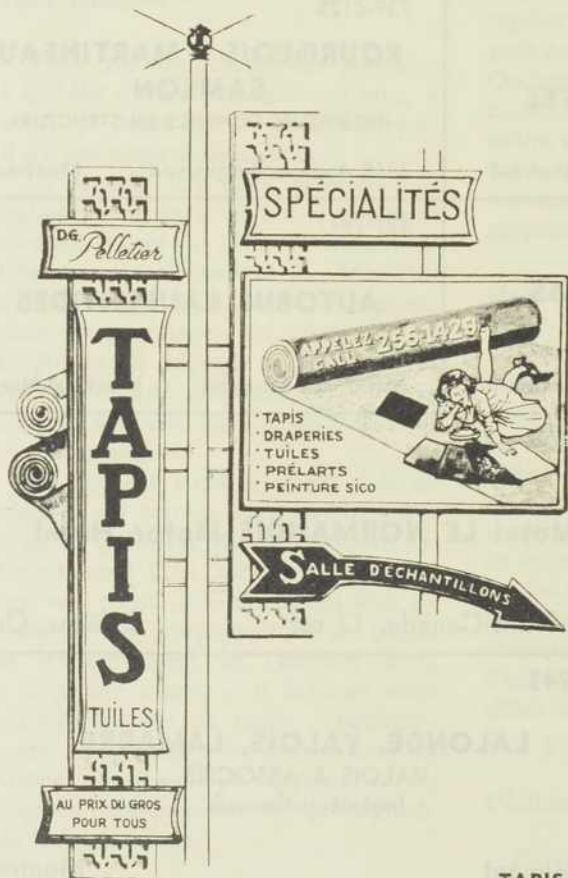
BEAUCHEMIN

éditeur, imprimeur
Maison établie depuis 1842
450, avenue Beaumont
Montréal 15
Tél. 273-5181

**DIX ANS
DE
VIE LITTÉRAIRE
AU
CANADA FRANÇAIS**

Pourquoi payer plus cher ailleurs?

Vente de tapis au prix du gros pour tous



TAPIS APPELEZ
CALL 255-1429



D. G. Pelletier

" SHOW ROOM " " SALLE D'ÉCHANTILLON "
6042 EST SHERBROOKE MTL.

TAPIS — TUILES — PRÉLARTS — DRAPERIES — PEINTURE



(87.9%) et se confessent au moins une fois par année (96.4%). Plus d'un tiers des sujets interviewés ont aussi affirmé assister occasionnellement à la messe sur semaine.

Religion naturelle

Plusieurs questions religieuses peuvent se situer, d'une certaine façon au niveau de la raison, sans la foi. Ainsi en est-il de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme humaine, de l'existence d'un au-delà et de la convenance de rendre un culte à Dieu. Ces questions font souvent l'objet d'un traité à part en philosophie. Or tous ces sujets n'inquiètent guère l'étudiant de l'école secondaire. Il y adhère sans trop s'inquiéter :

	Adhésion	Dissidence	Doute
1963 :	81.5%	4.1%	14.4%
1964 :	88.2%	2.5%	9.3%
1965 :	82.7%	3.8%	13.5%
MOYENNE :	84.1%	3.5%	12.4%

On constate que les chiffres varient assez peu d'une année à l'autre. On ne saurait cependant tirer de ces statistiques quelque tendance, étant donné la longueur de la série temporelle.

Au niveau du christianisme

Pour ces jeunes la foi se présente surtout comme un ensemble de propositions auxquelles ils doivent ou donner leur adhésion ou marquer leur dissidence. L'aspect intellectuel prédomine. *La foi est plus l'acceptation d'un dogme, qu'elle n'est un engagement dynamique ou un accueil fait à la personne du Christ.* Face à la révélation, on a pu constater que la foi en la divinité du Christ est le point sur lequel on s'interroge le moins. En 1963, 89.4% des sujets interviewés ont dit y adhérer sans difficulté, tandis qu'en 1964 et 1965 on a enregistré des pourcentages de 85.8% et 84.2%. Une faible régression semble ici se dessiner. Toujours au niveau du christianisme en général, deux points semblent préoccuper davantage l'étudiant du secondaire : le fait du péché originel et la nécessité du baptême. Sur 276 étudiants interrogés, 33 ont affirmé ne pas croire en la faute originelle, tandis que 31 sur 214 ont dit rejeter la nécessité du baptême (11.9% dans un cas et 14.4% dans l'autre). On s'est montré aussi assez sceptique relativement aux miracles et à la résurrection des corps.

Face au catholicisme

Que l'Eglise soit Mère, on l'accepte encore de bon gré, qu'elle soit également Maîtresse de vie, on semble moins bien s'en accommoder. L'autorité de l'Eglise, qui fait des lois et les impose à ses membres sous peine de faute grave est de plus en plus mise en question. Sur ce point il semble y avoir régression constante. On réclame plus de liberté et de place pour l'initiative personnelle. L'obligation d'assister à la messe le dimanche sous peine de péché est très controversée. Au cours des trois années qu'a duré ce sondage, et face à l'enseignement de l'Eglise, c'est le point qui a recueilli le plus de dissidences. Les étudiants éprouvent aussi de la peine à adhérer à la doctrine de l'infailibilité pontificale et de l'indissolubilité du mariage.

Dissidences :	1963	1964	1965
Messe dom. obligatoire	27.2%	14.1%	32.6%
Infailibilité pontificale	15.1%	9.4%	14.4%
Indissolubilité du mariage (1)	12.2%	22.1%	

(1) Ce point n'apparaissait pas sur le questionnaire de 1963.

L'analyse des résultats a, d'autre part, révélé que l'efficacité des sacrements, l'Eucharistie et la dévotion à la Sainte Vierge ne semblent pas, du moins pour le moment, au cœur de la crise actuelle. De tous les sujets interrogés durant trois ans, 81.3% ont affirmé y croire sans réticence. Les résultats mentionnés plus haut, relativement à l'assistance à la messe, à la réception de l'Eucharistie et de la Pénitence, montrent bien que cette conviction dépasse le domaine spéculatif pour rejoindre celui de la pratique. Il n'y a vraiment pas ici divorce.

Quelques comparaisons

Un sondage identique à celui-ci a eu lieu simultanément avec des élèves issus des écoles secondaires de langue anglaise. Une comparaison entre les résultats des deux sondages indique que les étudiants de langue française se posent plus de questions relativement à leur croyance que leurs confrères de langue anglaise et fréquentent un peu moins l'église.

L'analyse des résultats du sondage français montre aussi que les étudiants, issus des régions urbaines de plus de 20,000 habitants, éprouvent un peu plus de difficultés à croire que les étudiants issus des régions rurales ou urbaines de moins de 20,000 habitants. L'écart entre ces deux groupes est cependant moins grand qu'on ne le pense généra-

lement. La différence, entre le nombre d'étudiants de l'un et de l'autre groupe qui ont affirmé ne pas éprouver de doutes sérieux, n'a été que de 3.2%.

Tous les groupes interviewés (anglais ou français, issus des régions urbaines ou rurales, en 1963, 1964 ou 1965) ont affirmé ressentir plus de difficultés à admettre l'enseignement de l'Eglise que la doctrine de la révélation ou de la théologie naturelle. On fait beaucoup plus facilement l'unanimité, ou presque, autour des questions accessibles à la raison sans la foi.

Une étude comparative des résultats des trois années qu'a duré ce sondage indique une régression globale à peine perceptible. Aussi est-on tenté de croire, qu'à ce niveau du moins, le phénomène de déchristianisation ne progresse que très lentement, s'il n'est pas arrêté.

On pourrait peut-être aussi comparer les présentes statistiques avec celles établies récemment pour les universités et les collèges du Québec. La mentalité, la formation et l'âge variant beaucoup d'un groupe à l'autre, il vaut mieux, ne pouvant ici faire les nuances nécessaires, s'en abstenir.

Se réjouir ou s'alarmer

Face aux résultats de ce sondage, y a-t-il lieu de se réjouir ou de s'alarmer ? Il faudrait, pour vraiment répondre à cette question, rechercher toutes les causes des phénomènes décrits et les moyens d'y remédier. Or ce travail reste à faire. Quelques indices nous mettent cependant en garde contre un optimisme exagéré. L'adulte, ou l'homme parvenu à maturité, pense, se pose des questions, se révolte quelquefois et choisit.

Si l'étudiant qui nous intéresse ne se pose pas plus de questions qu'il ne le fait, c'est peut-être que le moment n'est pas encore venu pour lui de le faire. Quelques réponses au questionnaire nous invitent aussi à la prudence. On a noté que les *pourcentages relatifs à la pratique religieuse sont plus élevés que ceux relatifs à la foi elle-même.* C'est donc qu'il y a là un problème. Il y a confusion dans l'esprit de l'étudiant qui semble perdre le sens du péché et connaître mal l'essence de sa foi. Mais il y a plus. Plusieurs étudiants ont avoué pratiquer leur religion moins par conviction intellectuelle que par acquit de conscience et par pression sociale (famille et école). S'il n'y a peut-être pas raison de s'inquiéter outre-mesure, il ne semble donc pas y avoir davantage raison de croire que tout va nécessairement bien.



OECUMÉNISME ET LIBERTÉ RELIGIEUSE AU QUÉBEC

MICHEL DESPLAND

Je ne parlerai pas des implications du Concile pour la vie de l'Eglise catholique au Québec. Je soulignerai plutôt les répercussions que pourrait avoir le Concile sur la vie des non-catholiques au Québec, c'est-à-dire les incroyants, les juifs et les protestants.

Dans cette optique, il n'y a pas lieu de s'attarder à la définition que le Concile a donné de l'Eglise, Celle-ci n'affecte directement que les catholiques. Mais parmi les déclarations du Concile, il y en a deux qui intéressent directement les non-catholiques. Je veux parler des décrets sur l'œcuménisme et la liberté religieuse, deux décrets qui demandent aux catholiques de reviser leurs attitudes à l'égard des non-catholiques, qu'ils soient membres d'une autre Eglise chrétienne, d'une autre religion comme les juifs, ou tout simplement sans affiliation religieuse.

OECUMÉNISME À SENS UNIQUE

Il y a deux ou trois ans l'œcuménisme était une affaire d'élites. Le mouvement s'est aujourd'hui élargi et commence à atteindre les paroisses. Le succès des récentes prières œcuméniques pour le pavillon chrétien est là pour en témoigner. Les grands journaux de Montréal et de Toronto commencent à donner des nouvelles œcuméniques d'une haute tenue.

Toutefois, la conversion œcuménique de l'Eglise dans ses couches profondes n'est pas encore achevée. Quelques exemples suffiront à le démontrer.

1) Il y a eu bien des émois parmi les Protestants lorsque l'on a décou-

vert le genre de prières pour l'unité célébrées en janvier dernier dans le diocèse de Rome. Au lieu d'utiliser les prières approuvées à la fois par la Commission œcuménique du cardinal Bea et par le conseil œcuménique des Eglises à Genève, prières qui demandent que Dieu fasse l'unité de l'Eglise quand Il le voudra et par les moyens qu'Il voudra, on a utilisé des textes demandant la « conversion des Orthodoxes, des Anglicans et des Protestants » et leur retour à la communion avec l'Eglise romaine. Evidemment, avec de tels catholiques, le chrétien non catholique ne peut pas dialoguer. Il ne peut que capituler et, dans ce cas, l'œcuménisme est un échec. Et on peut se demander comment peut réagir l'agnostique ou le croyant d'une religion non chrétienne face à un tel catholique. Il n'y aurait certes pas lieu de tant s'émouvoir si de telles prières pour l'unité des chrétiens étaient prononcées dans quelque diocèse reculé de l'Amérique du Sud, mais dans le diocèse de Rome, sous les yeux de Paul VI et avec l'approbation de quelques bureaux de la Curie...

2) Mais heureusement, Montréal n'est pas Rome !... Pourtant, tout n'est pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes. Une comparaison : depuis trois ou quatre ans le journal de l'Eglise Unie fait de l'éducation œcuménique, donne des nouvelles de l'Eglise catholique, publie des articles assez fréquents signés par des catholiques, possède une rubrique spéciale où un prêtre répond aux questions des Protestants. Il n'y a pas à ma connaissance d'efforts comparables dans la presse pieuse de masse de l'Eglise catholique (je ne parle pas des magazines d'avant-garde ni des revues

académiques). Et pourtant, pour qu'il y ait bel et bien renouveau œcuménique dans tout le corps de l'Eglise il faudrait bien qu'une telle éducation se fasse aussi par les organes populaires les plus répandus de l'Eglise catholique.

LES MARIAGES MIXTES

3) Enfin, la question des mariages mixtes n'est toujours pas résolue. Ou plutôt elle est toujours résolue de manière uniforme, mécanique et légaliste par le règlement canonique qui veut que tous les enfants nés de mariages mixtes soient élevés dans la foi catholique. Ne serait-il pas préférable de laisser le règlement de ces questions délicates au doigté pastoral ? N'y a-t-il pas, en effet, des cas où la foi d'un conjoint est vivante et chaleureuse, alors que la foi de l'autre conjoint n'est faite que d'habitudes et d'opinion héritées et non vécues authentiquement ? Dans de pareils cas ne vaudrait-il pas mieux laisser à la pastorale la liberté de conseiller d'éduquer les enfants dans la foi chrétienne, de quelque confession qu'elle soit, de celui des parents qui a des convictions religieuses, véritables, profondes et généreuses ? Mais évidemment, une telle solution ne sera pas acceptée tant que l'on se préoccupera plus de grossir des statistiques confessionnelles que de se pencher sur les véritables problèmes humains et pastoraux.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

Passons maintenant aux problèmes de la liberté religieuse. Et là il faut bien le dire, la déclaration du Concile est à mes yeux quelque peu décevante.

Elle présente la liberté religieuse comme une exigence de la raison et de la philosophie politique rationnelle. Elle ne présente pas assez la liberté religieuse, comme une exigence religieuse, découlant de la révélation biblique et de l'Évangile. Cela permet aux catholiques attardés de concevoir la liberté religieuse comme une concession nécessaire, une tolérance inévitable que l'on doit accorder aux « autres ». Cela n'encourage pas le catholique à réclamer la liberté religieuse comme un bien qui lui appartient à lui en tant que chrétien. Cela veut dire simplement : est-ce que les catholiques du Québec et leurs chefs influents vont militer pour une application de plus en plus conséquente des principes de la liberté religieuse ou cette application va-t-elle être concédée bon gré mal gré dans la mesure où les incroyants, les Juifs, les Protestants vont faire assez d'agitation pour l'obtenir ?

Je viens de faire allusion à l'application des principes de la liberté religieuse. De quoi s'agit-il concrètement ?

DES PRINCIPES À L'APPLICATION

1) Le jour viendra-t-il où l'on pourra se marier au Québec en tant qu'être humain, et non pas seulement en tant que catholique ou en tant que protestant ? Un système pratique et non ambigu de mariage civil est urgent.

2) Le jour viendra-t-il où l'on pourra obtenir un *divorce civil* au Québec ? (Je dis bien au Québec et non pas à Ottawa, où chacun sait qu'un divorce coûte une petite fortune. Cette idée d'un divorce disponible seulement pour les classes sociales supérieures a une odeur bourgeoise, pour ne pas dire féodale.) Tout le monde ne prend pas à son compte la conception catholique du mariage. Tout le monde ne vit pas le mariage en tant que chrétien. Il ne s'agit pas de demander au catholique de réviser sa conception du mariage chrétien. Il suffit simplement que le catholique cesse d'imposer sa conception du mariage à toute la société et cesse aussi par là d'imposer des souffrances. Vous êtes-vous jamais demandé combien il y a de ménages à trois qui durent, rongent et pourrissent la vie de trois êtres simplement parce que la tierce personne peut continuer à dire à l'époux ou à l'épouse infidèle : « Je t'aime bien sûr, on se marierait bien si on le pouvait, mais tu sais bien que tu ne peux pas obtenir de divorce... alors on continue... »

3) Chacun sait qu'on n'a pas besoin d'être vraiment protestant pour *enseigner* dans les écoles protestantes, ni d'être véritablement catholique pour enseigner dans les écoles catholiques. Il suffit simplement d'appartenir juridiquement à la tribu convenable. Les administrateurs scolaires ne sondent pas les cœurs, Dieu merci. Ils ne font que vérifier l'appartenance juridique dans les bons registres. Qu'est-ce que ça veut dire ? N'est-ce pas un exercice massif d'hypocrisie institutionnalisée ?

4) C'est la même chose pour les *adoptions*. La loi exige que les parents adoptifs soient de la même confession que la mère de l'enfant à adopter. Est-ce qu'on s'occupe beaucoup des qualités morales des familles avant de confier un enfant à leurs soins ? On se préoccupe surtout d'étiquette confessionnelle. La bureaucratie confessionnaliste, et confessionnalisante à outrance l'emporte sur le souci de l'homme. Et ne nous y trompons pas, ce n'est pas la religion qui est honorée ainsi. C'est la bureaucratie tribale qui passe en avant et masque les problèmes humains. Tous les problèmes humains, et moraux finissent par pivoter autour de l'état de quelques registres poussiéreux dans une église protestante ou catholique. Et c'est immuable et ferme, parce que c'est la loi. Une fois de plus le légalisme de règlements de curie l'emporte sur la préoccupation pour les personnes.

LÉGISLATION POUR LES PERSONNES

La liberté religieuse exige donc la création d'une législation, la constitution d'un Etat et d'institutions qui traitent les gens comme personnes d'abord, et non pas comme catholiques ou protestants d'abord. Ce n'est pas là une concession qu'il faut faire à des minorités obstinées, c'est un climat que l'on réclame pour le bien de l'Église, pour le bien des chrétiens. En fin de compte tant qu'il y aura confessionnalisation à outrance dans le Québec, les Églises tant protestantes que catholiques seront pleines de gens qui se diront catholiques ou protestants parce que c'est nécessaire pour obtenir un mariage ou un certificat de naissance ou un emploi dans les écoles. Et aussi les Églises seront pleines d'un clergé qui vit dans l'illusion, qui croit faire de la pastorale, alors qu'il ne fait que de l'administration et de la bureaucratie.

Au fond, il me semble que l'application du décret sur la liberté religieuse demande l'évolution de toute la société dans le sens de la constitution d'une

véritable société laïque. Par là je veux dire une société où on a la liberté d'être catholique, d'être catholique pleinement et avec rayonnement, la liberté d'être protestant, la liberté d'être juif, ou d'être sans aucune religion. Par société laïque je ne veux pas dire une société anti-religieuse, qui s'oppose à l'épanouissement des convictions et de l'action religieuse, mais une société qui puisse être pénétrée par l'esprit de la religion et non pas toute ficelée par la bureaucratie de la religion. Laïque dans ce cas ne veut pas dire laïciste ; il ne s'agit pas de s'acheminer vers une société qui se ferme à la transcendance et qui se glorifie de son auto-suffisance. La vraie laïcité ne veut pas dire domination par un rationalisme anti-religieux et dogmatique. Mais la vraie laïcité ne se découvre pas sans émancipation à l'égard de modes de pensée qui traitent le monde civil comme un petit enfant balbutiant qui ne doit pas être laissé libre et qui doit être mené par la main par sa grande sœur religieuse. La vraie laïcité se découvre à la suite d'un épanouissement de la conscience de la liberté en chaque être. Que l'Église ne craigne plus un tel épanouissement me semble être le sens profond de la déclaration sur la liberté religieuse.

LES TROIS LAÏCITÉS

Pour conclure, il me semble donc qu'il y a trois sens de la laïcité. Il y a tout d'abord le laïcisme, l'esprit laïcisant dogmatique qui craint tout de la religion. Il y a l'esprit laïque qui se préoccupe de valeurs terrestres mais qui est tout marqué de paternalisme religieux et de cléricisme. Il y a enfin la vraie laïcité, celle où l'on est véritablement libre à l'égard de la religion, libre pour la religion, et libre de vivre sa religion. Ce qu'il y a de malheureux c'est que les esprits ne distinguent pas ces trois sens de la laïcité. On se hâte de voir des athées ou des ennemis de l'Église derrière ceux qui parlent de déconfessionnalisation. Ou bien alors on se dit que la déconfessionnalisation est maintenant à moitié faite parce qu'il existe des prêtres aimables et dans le vent. Non il faut véritablement découvrir le vrai sens de la laïcité, autonome, indépendante à l'égard de la religion et ouverte à la religion. C'est dans la mesure où les esprits discerneront la différence entre cette laïcité-là et le laïcisme étroit ou la pseudo-laïcité que l'on pourra dire si l'esprit de liberté religieuse aura une véritable chance au Québec



CRISE DE LA PRIÈRE

ANDRÉ BEAUCHAMP

Certaines prises de conscience sont brutales parfois. Ainsi une bonne dame avouait timidement au prêtre qu'elle est venue consulter : « Vous savez, M. l'abbé, je ne suis pas une grosse prieuse ».

Bon nombre d'entre nous pourraient bien faire la même réflexion. Très souvent au confessionnal l'intuition reste vague et mal définie : « J'ai oublié ma prière du matin » — « J'ai omis ma prière du soir » — « Je ne prie plus comme auparavant ». Dans certains cas par ailleurs on se réfugiera derrière des demi-vérités pour voiler une situation délabrée. « Oh non, je ne dis pas des formules, je ne suis pas capable. Mais je prie. J'offre ma journée. Tout mon travail est une prière n'est-ce pas ? » Si vous essayez de préciser vous vous rendrez tôt compte qu'il n'y a ni prière verbale, ni prière intérieure véritable.

DES SLOGANS À LA RÉALITÉ

A part cette offrande générale de la vie et une vague bonne intention, aucune référence explicite au Seigneur, aucune vision dans la foi des gestes de la vie quotidienne, aucune alimentation spirituelle notamment de l'Évangile. Que reste-t-il ? Un souvenir, une nostalgie parfois, des bribes de formules par-ci par-là, une messe du dimanche à la sauvette, facilement envahie par les relents

d'une nuit mouvementée, le chapeau de la voisine et le petit dernier qui gigotte dans le banc.

Autant lâcher le mot : la prière est en crise. La vie moderne nous a pris de court. La prière de notre enfance fortement liée à tout un ensemble culturel, social et familial révolu se trouve en perte de vitesse, en porte-à-faux dans une vie chrétienne désarçonnée qui n'a pas eu le temps de retrouver son équilibre et son harmonie. D'où s'ensuit une recherche inquiète chez tous : laïcs et clercs, religieux et gens du monde. Il ne suffit plus de pousser de hauts cris, d'invoquer sur ce monde les châtimements de Sodome ou de répéter des slogans généraux et faciles : « Une famille qui prie est une famille unie », il faut plutôt essayer de diagnostiquer le mal et lui fournir une thérapie. Nos propos n'ayant rien du spécialiste, moins encore du maître de vie spirituelle, nous nous contenterons d'une réflexion à bâtons rompus basée sur des expériences personnelles et des témoignages de foyers rencontrés au hasard du ministère.

CRISE DE CONTENU

Je me souviens un été être allé faire du ministère dans un camp de vacances pour jeunes filles de 13-14-15 ans. Après la messe une religieuse animait l'action de grâces. Le bouquet résidait dans la récitation de l'acte d'humilité. Allez donc faire dire à des enfants au seuil de l'adolescence qu'elles ne sont que cendre et poussière. Et quelle ma-

nière aussi de se réjouir après la célébration de la messe, de rendre grâce au Seigneur de la beauté de son œuvre !

La prière chrétienne s'est condensée en de purs joyaux qui s'appellent le Pater, l'Ave, le Gloria. En certaines périodes creuses leur seule répétition suffit à entretenir une prière authentique. Jean XXIII disait son rosaire au long de sa journée et cela le plongeait en une pure contemplation. Mais souvent une répétition mal ressourcée et trop monotone risque de les user prématurément. « Un Ave, dira un adolescent, ça va. Mais pourquoi cinquante ? » Notre prière a besoin de renouvellement au plan du contenu et de l'expression.

Dans nos premières années de collège nous avions tous les soirs à la chapelle la récitation du chapelet et le salut du St-Sacrement. J'en ai gardé le souvenir de merveilleux moments de prière ; sommeille en moi aussi la mémoire de lourds ennuis et de constants mauvais coups : répondre « Hourra pour la police » au lieu de « Ora pro nobis », gratter les chaises pour y graver les noms de nos chers professeurs, faire disparaître les sacs d'école, passer des billets, etc. Espiègleries d'enfants que n'alimentait pas une agressivité contre la religion (que serait-ce aujourd'hui ?), mais attitudes révélatrices de l'ennui profond qui nous marquait alors. Une attention absolue eût été impossible, faut-il le dire. On ne contient pas si facilement un enfant. Mais à ce temps-là je me demande si on ne croyait pas qu'une prière véritable impliquât la *monotonie* comme partie intégrante.

CRISE DE RYTHMES

Nul n'a plus le temps de prier. Les vieillards qui autrefois avaient une vieillesse dévote n'y pensent même plus aujourd'hui. La télévision a pris tous leurs loisirs. L'objet de la libération est si vite devenu celui de l'aliénation. A la maison plus de silence, partant plus de recueillement. La jeune mère de famille se sent débordée, oublie la prière du matin, expédie celle du soir et n'a tout juste que le temps de faire dire trois Ave à son fils de quatre ans pendant que le père maugrée contre l'abus des commerciaux à la Télé. Les rythmes d'autrefois ne correspondent plus nécessairement à ceux d'aujourd'hui. Je penserais que nos deux temps quotidiens les plus bousculés sont le lever et le coucher. Le premier arrive fatalement trop tôt pour un vrai repos mais trop tard pour l'inexorable horloge du bureau. Le second par contre laisse plus facilement un peu de loisir malgré la fatigue. Et encore ? Ne faudrait-il pas penser à des rythmes hebdomadaires ? Chez le clergé en tout cas la réflexion se précise de plus en plus en ce sens. Malgré une bonne volonté parfois héroïque fort peu de prêtres réussissent à persister dans l'oraison quotidienne. Ils trouveront plus facilement une demi-journée par semaine à consacrer au Seigneur. Au bout du compte l'équilibre se refait. Chaque famille ne peut-elle ainsi trouver son rythme propre pour y insérer des moments de prière valable.

CRISE DE FORME

Nous avons réduit la prière à la seule demande et cela risque tôt de nous amener à une notion mercantile de la religion, puis à une conception magique de la prière. Aux Indes il existe des machines à prier. Pour un sou une mécanique priera pour vous. « Ce peuple m'honore des lèvres » disait Jésus et il marquait là une tentation permanente. Y échappons-nous toujours quand nous passons notre temps à déléguer les autres pour prier à notre place ? « Vous prierez pour moi n'est-ce pas ? — Fort bien, mais mieux vaudrait prier vous-même ». Cette prière glissera tôt vers une forme subtile de paresse ou de démission : prier pour réussir ses examens quand on a fait la bombe toute l'année, prier pour obtenir un « job » quand on a refusé d'acquiescer la compétence nécessaire. Et, comme son correctif, elle amènera la réaction opposée, mais logique elle aussi : « Je ne prie

plus pour guérir. Mieux vaut se fier au médecin ». De là à croire la prière inutile tout court, il n'y a qu'un pas.

UNE PRIÈRE SIMPLE

A l'homme dispersé et tendu il faut une prière simple, qui se veuille comme la respiration de l'être spirituel qui nous anime. Nous pourrions parler actuellement du recul des dévotions particulières. « Vous voulez faire le désert ! » s'écrie l'objecteur. Pas du tout, mais simplement ramener les choses à l'essentiel, retrouver dans le mystère chrétien ce qui est primordial, ce qui peut animer tout le reste. Avant les mardis de St-Antoine, les jeudis de St-Joseph et autres instances du genre, il faut revenir à la sanctification intégrale du dimanche. Un dimanche vu comme un temps fort d'une semaine tout entière chrétienne et comme offrande au Seigneur des prémices du temps humain. Il y a les dévotions à Ste Anne, à St Jude, à St François, à St Dominique, etc. Autant d'accents légitimes d'une spiritualité chrétienne. Mais il faudra tout de même un souci constant de ramener l'attention au mystère central : Jésus vivant en son Eglise.

... RESSOURCÉE

Primauté accordée à la Bible et à la liturgie. Souvent d'ailleurs seule cette voie pourra revivifier une prière verbale et ennuyeuse. Je pense au traditionnel chapelet du salon funéraire. Il suffit d'un psaume, d'un bout de lecture, d'une très courte homélie pour que la lumière jaillisse. Car la foi se nourrit de connaissance et la connaissance provoque à l'amour. Des gens m'ont dit prier toute la semaine sur les textes liturgiques du missel. Très souvent c'est le seul bagage qu'on rapporte à la maison le dimanche : quelques versets d'évangile, un passage de s. Paul, un trait frappant mis en lumière par l'homélie. Pour ne pas tomber dans le verbiage, le renouveau liturgique devra d'ailleurs constamment se retrouver à l'origine d'une prière personnelle qu'il suscite, stimule et alimente.

... LIÉE À LA VIE

Dieu parle par des faits d'abord. S'il y a le livre de la Bible, Dieu nous a aussi donné le livre de la vie. Et pour peu qu'il y sera habitué et éduqué le chrétien percevra d'abord ce niveau de

langage. Nous ne vaincrons une religion à tiroirs où le religieux exclut le profane et le profane excommunique le religieux qu'à cette condition d'apprendre à lire en pleine vie les signes et les interpellations de Dieu. Quand il pourra partir de ce qui lui tient à cœur, le chrétien se sentira moins dépossédé dans sa prière. Il se retrouvera chez lui, à un niveau supérieur, car sa prière recouvrera les grandes aspirations de son amour et de son travail. Les différentes prières à la radio peuvent rendre de fiers services à ce niveau.

Ce n'est pas hasard si le mot du Père Ambroise survit au milieu d'une émission humoristique et légère et en constitue souvent le plat de résistance, attentivement dégusté. Que voulez-vous, on sent chez Ambroise un terrible vivant. Pour courir à bride abattue sa réflexion rejoint souvent la prière contemplative. Par la radio et la télé, le yé-yé, le music-hall, les quizzes accaparent nos pensées. Pourquoi à certains moments de la journée ces mêmes techniques de diffusion ne serviraient pas à susciter la prière. Il existe déjà une foule de bons programmes, à la radio surtout. Mais la télévision s'ennuie depuis « L'eau vive ».

PRIÈRE ECCLÉSIALE

Nous commençons à sortir d'une époque de lourd individualisme. Toute prière chevauche sur deux paliers : l'un personnel, l'autre communautaire. Sans axe personnel, la prière vire à la parlote ou à la fatuité. En ce sens-là, j'ai peur de certains courants dits liturgiques. Un homme me disait l'autre jour : « Si au comité de pastorale paroissial j'avoue venir prier à l'église sur semaine, en silence, dans un seul à seul avec le Seigneur, je passe pour une espèce d'anormal ou de vivant anachronisme. Je ne suis plus dans le vent ». Cette méconnaissance m'apparaîtrait dramatique si elle devenait l'apanage du grand nombre, surtout pour la prière d'adoration devant la présence eucharistique.

Il faut dire à leur décharge toutefois que le mouvement qui se fait l'apologiste de cette valeur et qui a pour nom Adoration Nocturne s'enferme dans une pauvreté doctrinale désolante. En sept ans, j'ai entendu sept fois les mêmes jérémiades : « les autres méprisent, blasphèment, profanent (avec les années, les accusations ont passé des maniaques aux journalistes) ; nous on adore, au prix d'un lourd sacrifice et d'un pénible ennui. Mais, Dieu soit loué, le pape est de notre bord ».

Inversement, sans dimensions communautaires la piété tourne en rond. Nous connaissons tous de ces fausses dévotes qui nous sifflent leurs prières en toutes occasions, à temps et à contre-temps. Chapeaux noirs, surmodestement vêtues, mines sévères. Mais, hélas, cette prière ne les rend pas épanouies ni accueillantes. Elles en sortent crispées, agressives, aigries. On y cherche en vain la joie des enfants de Dieu et plus encore cet élan un peu naïf du psaume « Oh comme il est bon à des frères d'habiter ensemble ». Avez-vous déjà vécu avec d'autres une bonne révision de vie ou une méditation sur l'Évangile ? Au terme d'un feu de camp vous est-il arrivé de faire ensemble à haute voix la prière du soir ? Aux mementos de la messe avez-vous à tour de rôle indiqué

vos intentions de prière ? Non ? Alors vous êtes coupés de l'Église. Il faut vite vous réconcilier avec vos frères. Le meilleur du renouveau de la prière se trouve dans cette veine.

HORIZONS NOUVEAUX

En conclusion nous voyons s'ouvrir devant nous des horizons insoupçonnés. La prière ne se situe pas d'abord au niveau de la « quémande », elle est louange, attention à Dieu, écoute de Dieu, dialogue. Activité gratuite par excellence car sa demeure est l'amour. Elle est adoration, contemplation, action de grâces. La catéchèse des enfants de première année illustre bien comment les tout-petits entrent d'emblée dans une prière à base d'émerveillement et de

joie. Seraient-ils les seuls à connaître ces chemins ?

Au surplus pour être intégrale la prière doit être l'expression totale de tout notre être. Nous prions avec notre corps, nous devons gestuer, agir notre prière. Quand donc aura lieu la réconciliation avec cet autre nous-même, corporel et charnel, que nous renions et auquel nous refusons l'entrée dans la Rédemption ? D'ici là toute prière communautaire, toute prière liturgique nous restera difficile d'accès. Et toujours il s'ensuivra un appauvrissement de ce que l'on veut appeler vie intérieure. Car il n'y a d'intériorité pour l'homme que dans et par son extériorité. L'adage médiéval disait de même, en affirmant que rien ne vient à l'intelligence qui ne doive suivre d'abord le chemin des sens. ◀



CAISSE ÉLECTORALE : SOURCE DE CORRUPTION ?

PIERRE LACAILLE

La question des dépenses électorales faites par un parti politique par suite d'une élection provinciale est une des plus discutées aujourd'hui dans la province de Québec. C'est un fait bien connu que chaque parti politique maintient et contrôle une caisse électorale qui sert à défrayer les frais encourus pour l'élection de chaque candidat, dépenses sans lesquelles ses chances de succès resteraient fort douteuses.

Plusieurs points de vue ont été développés récemment par l'entremise des journaux, de la radio et de la télévision à ce sujet, et il semble que l'opinion publique dans l'ensemble désirerait qu'on modifie radicalement le présent système.

LOI ÉLECTORALE DE 1963

Il existe dans la province de Québec depuis 1963 une loi visant à réglemen-

ter, du moins en partie, les dépenses électorales. Cette loi prévoit que chaque candidat doit avoir un agent officiel et que seul l'agent officiel du candidat a le droit de faire des dépenses électorales. Le candidat peut cependant payer lui-même les dépenses personnelles qu'il encourt à l'occasion d'une élection jusqu'à concurrence de \$2,000. Ce montant ne doit comprendre aucun frais publicitaire.

Chaque parti politique reconnu doit avoir eu, selon la loi, au moins dix candidats officiels aux dernières élections générales pour que la nomination d'un agent officiel soit acceptée. Ceci semble viser certains candidats, indépendants ou autres qui se prévaudraient de la loi, soit pour créer des ennuis aux autres, soit pour des fins de publicité personnelle.

Ces dépenses peuvent être faites par l'entremise d'une agence de publicité

qui ne doit réclamer que des taux réguliers pour ses services. Toute dépense électorale de \$10. ou plus doit être justifiée par une facture détaillée. La loi prévoit que les dépenses électorales d'un parti politique au cours d'élections générales ne doivent pas dépasser 25¢ par électeur dans l'ensemble des districts électoraux où ce parti a un candidat officiel. Pour chaque candidat, les dépenses électorales sont limitées à 60¢ par électeur dans un district électoral de moins de 10,000 électeurs ; de 50¢ par électeur dans un district de moins de 20,000 électeurs ; et 40¢ par électeur dans un district de plus de 20,000 électeurs.

L'agent officiel de chaque candidat est remboursé par l'État jusqu'à concurrence de 15¢ par électeur inscrit, pourvu qu'il obtienne 20% des votes valides donnés. La loi prévoit également un système de vérification pour faire valoir ce qui précède et prévoit un cer-

tain nombre de pénalités pour ceux qui enfreignent ces dispositions. Ces pénalités s'échelonnent d'un minimum de \$100. jusqu'à un maximum de \$1,000. par jour pour chaque infraction. Elles peuvent comporter aussi l'emprisonnement de un à douze mois.

LE PRÉSENT SYSTÈME

Si nous prenons l'ensemble d'un parti politique, bien que ceci puisse varier pour certains aspects selon le parti, l'organisation du point de vue dépenses électorales au cours d'une élection se présenterait plus ou moins comme suit :

Il existe un comité central pour chacun des districts de Québec et de Montréal, chaque district étant en principe autonome. A ce district est attaché un comité de finances dirigé par un président qui en choisit les membres. Chaque membre y possède une fonction propre et possède des « relations d'affaires » dans différents secteurs de l'économie. Chaque membre du comité possède une carte d'identité, et tous les fonds versés provenant d'individus, de sociétés commerciales ou d'associations sont versés à un compte spécial établi dans une compagnie de fiducie. Chaque candidat, par l'entremise de son agent officiel, reçoit du comité des finances un certain montant d'argent qui variera selon le comté et, évidemment, selon le désir du parti de voir tel ou tel candidat élu. Ce comité opère en secret et ne dévoile d'aucune manière ses activités. Le président du comité conserve une liste de contributeurs qui est également secrète.

Certains partis politiques ont tenté récemment de démocratiser ce comité, mais il semble jusqu'ici que cet effort ait été modeste, car plus on démocratise la machinerie fiscale d'une élection, plus le parti, et surtout le chef du parti, perdent le contrôle sur les candidats du parti : en contrôlant les finances et les montants versés à chaque candidat, on voit bien que la survie du candidat en question dépend en définitive du parti lui-même.

DÉMOCRATISATION NÉCESSAIRE

Comme nous l'avons vu précédemment, le gouvernement québécois, par la loi de 1963, a établi un plafond pour

les dépenses électorales, avec remboursement partiel de ces dépenses par l'Etat. Mais il n'a pas voulu imposer aux partis l'obligation de divulguer publiquement les contributions faites à leur caisse électorale. Mentionnons ici, en passant, qu'un comité d'étude au niveau fédéral est en voie d'étudier cette question et doit sous peu soumettre son rapport.

Très récemment, le Congrès du Travail du Canada s'est prononcé sur ce problème. Tout en confirmant le droit des individus ou des sociétés commerciales de faire des contributions à la caisse des partis politiques, il préconise cependant que toute contribution de \$100. ou plus soit rendue publique. Il déclare que les contributions faites par les syndicats ouvriers ne sont nullement secrètes et sont connues. Il ne favorise pas en principe la subvention directe par l'Etat aux partis politiques et à leurs candidats, mais serait en faveur de subventions indirectes, telles que le temps gratuit à la radio, à la télévision, la livraison postale gratuite, la location de salles et les services de la police, etc. En principe donc, tout candidat serait traité par l'Etat sur un pied d'égalité avec ses concurrents.

Certains ont jugé que les recommandations du Congrès du Travail allaient trop loin. Bien qu'ils acceptent le point de vue selon lequel l'Etat ne devrait pas verser de contribution directe aux partis et aux candidats et, ce faisant, permettre à certains partis de retirer des fonds de l'Etat tout en se prévalant de la générosité de ses partisans, ils jugent naïves les recommandations qui visent à encourager la révélation des contributions aux caisses électorales. Il serait trop facile en effet, connaissant l'ingéniosité de certains individus, de contourner une telle disposition. Beaucoup jugent même que le plafond de 60¢ par tête, bien que louable, est loin d'être suffisant pour pourvoir aux dépenses qu'un candidat encourt durant une élection. En fait, l'expérience semble avoir démontré dans le passé que ces dépenses sont plutôt dans l'ordre de \$1.00 à \$1.25 ou plus par électeur. Une opinion contraire a été également entendue en ce qui concerne la mise sur pied d'égalité absolue des individus, des sociétés commerciales et des syndicats ouvriers en ce qui concerne le droit de participation au financement des dépenses des partis. En effet, en ce qui regarde les syndicats ouvriers, il est difficile d'accepter le principe que les contributions

d'un membre individuel puissent servir au financement de partis que lui-même désapprouverait personnellement.

CHANGEMENT DIFFICILE CHANGEMENT POSSIBLE

Nous pouvons conclure que le système tel qu'il existe est inadéquat et donne lieu à de nombreux abus. La loi électorale de 1963 ne semble pas réaliste, bien qu'elle constitue un premier pas dans la bonne direction. Quant à la publicité que certains recommandent en ce qui concerne les contributions aux caisses électorales, elle se butera à de grandes difficultés. En principe, le vote est secret. Mais si une société commerciale ou un individu doit dévoiler ses contributions au-delà d'un minimum de X dollars, l'allégeance politique de la société commerciale ou de l'individu en sera du coup indirectement révélée. Peut-être pourrait-on contourner la difficulté en suggérant que la contribution soit rendue publique « in toto » sans justifier la contribution particulière faite à un parti ou à un autre. A cela nous pouvons répondre que, chaque parti possédant une liste secrète de ses contributeurs, il serait trop facile de savoir rapidement vers quel parti le contributeur s'est tourné. Nous savons en outre que, dans la province de Québec, les contrats ou achats d'un montant de moins de \$50,000. ne sont pas accordés sur une base de soumission publique. Donc, si nous prenons le cas d'un petit magasin général qui vendrait par exemple, des crayons à la Province : si le propriétaire de ce magasin a acheté ces crayons d'une société commerciale qui a versé une contribution à la caisse électorale du parti au pouvoir, ce propriétaire, du moins en théorie sinon en pratique, aura l'impression d'agir de manière à favoriser le développement futur de son commerce au point de vue de ses transactions avec l'Etat. Ceci n'est qu'un exemple de la grande variété de problèmes sérieux auxquels doivent faire face nos législateurs.

Nous sommes d'avis, cependant, que malgré ces difficultés, il y a certainement lieu de démocratiser tout notre système de contributions aux caisses électorales et de dépenses électorales en suivant, en partie, les recommandations du Congrès du Travail du Canada, le tout devant être fait sur une base progressive, sans perdre de vue la réalité et en évitant à tout prix que l'Etat ne contribue aux dépenses électorales d'un parti ou d'un autre.



Les revendications des étudiants des Ecoles des Beaux-Arts de Montréal et de Québec, des étudiants de l'École des Arts appliqués de la métropole et celles des étudiants de l'enseignement spécialisé ont porté devant l'opinion publique les problèmes concrets qui se posent, depuis déjà longtemps, dans le domaine de l'enseignement au Québec. Ces griefs, exprimés maintes fois et clairement par les étudiants, ont enfin reçu l'attention qu'ils méritent, parce que les principaux intéressés dans cette affaire ont décidé de s'unir et de tenir bon cette fois, jusqu'à ce qu'une réponse soit apportée à leurs demandes.

LES ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ

Tous les étudiants rencontrent des difficultés grandissantes, tant aux plans académique que financier, à travers le Québec. Combien de jeunes ne peuvent et ne pourront avant longtemps accéder aux études supérieures, techniques et universitaires ? Combien de finissants des écoles secondaires et spécialisées échouent sur le marché du travail sans pouvoir trouver d'emploi ? Combien d'étudiants se font proprement leurrer par le fameux « racket » des écoles indépendantes aux diplômes plus que douteux ?

En outre, l'administration de l'Éducation présente à tous les niveaux des carences énormes, dont les conséquences se font sentir au-delà du monde étudiant, dans toute la société globale.

Et ce n'est pas tout. Les problèmes ci-haut mentionnés sont de ceux que l'on peut pointer du doigt les yeux fermés. Mais il en existe d'autres, qu'il serait trop long ici d'énumérer, d'autres enfin qui ne sont même pas mis à jour, ceux que chaque étudiant vit quotidiennement dans son collège, son école normale, son université, en attendant que ça change.

MICHELE BEAUCHAMP : Etudiante en sociologie, université de Montréal ; secrétaire générale de l'U. G. E. Q.

OBJECTIF DE L'U. G. E. Q. : DES RÉFORMES À LA BASE

MICHÈLE BEAUCHAMP

L'U. G. E. Q. DANS TOUT ÇA ?

Depuis plus d'un an qu'elle existe, l'Union générale des étudiants du Québec s'est définie comme la centrale syndicale des étudiants du Québec. Or qu'est-ce qu'un syndicat, et un syndicat étudiant ?

Pour nous, le syndicalisme étudiant, c'est un moyen, un mode d'action. Le syndicat, nous le définissons comme un cadre de participation et un instrument de revendication. Pour répondre à cette double caractéristique, l'U.G.E.Q. doit donc s'organiser dans le plus grand respect des divers groupes qui la composent, afin que puissent s'exprimer et être satisfaites les revendications qui se font jour dans le milieu étudiant.

REGROUPEMENT ET PARTICIPATION

Pour être vraiment efficace, l'Union étudiante doit regrouper dans le même esprit et autour d'objectifs communs tous les étudiants du Québec. Ce regroupement ne s'effectuera d'abord vraiment que dans les « unités de base » et autour de leurs besoins propres. C'est de là seulement que naîtra le besoin de participer à la vie étudiante nationale. L'organisation syndicale poursuivie par l'U. G. E. Q. ne pourra donc se faire que par l'animation, en vue de la participation.

ANIMATION

C'est pour répondre aux aspirations de tous ses cotisants et travailler dans le sens de leurs véritables besoins que l'U. G. E. Q. doit démocratiser ses structures et ses méthodes d'action. En effet, s'il est normal qu'un exécutif national soit en mesure d'identifier les problèmes majeurs des étudiants, il n'en reste pas moins que dans la pratique, ce sont tous les étudiants, parce qu'ils vivent eux-mêmes leur condition étudiante, qui savent le mieux formuler leurs griefs.

L'animation syndicale, mise de l'avant par l'U. G. E. Q. c'est essentiel-

lement une technique, une démarche qui permet la définition des problèmes par un groupe donné et l'élaboration par ce même groupe des solutions appropriées.

ORGANISATION

Mais la mise en application de ces solutions exige plus que des bonnes volontés individuelles. Quand il s'agit de s'attaquer à des problèmes collectifs, le besoin de structures se fait sentir : structures au niveau local, régional et national. Ces structures, à cause des besoins auxquels elles devront répondre, seront nécessairement différentes selon le niveau ou la région où elles seront mises en place. Mais toutes viseront d'abord et avant tout à devenir des mécanismes fonctionnels de participation.

PARTICIPATION

Effectivement, la participation commence avec l'animation et l'organisation syndicales. Pour qu'une participation réelle et à long terme se réalise, au sein de l'U. G. E. Q., il faut que tous les groupes concernés, unités syndicales et structures régionales, tout autant que les membres de l'exécutif national, participent à l'élaboration des structures de l'Union. Ils participent également à la définition du type de relations qui devront s'établir entre les divers paliers de la Centrale. Consultation et participation des unités de base au pouvoir de décision, telle est l'orientation de fond de l'U. G. E. Q., alors que l'animation et l'organisation sont des objectifs immédiats.

Mais pourquoi faut-il faire de l'organisation syndicale et à quoi veut-on participer ? Depuis quelques années déjà, le syndicalisme étudiant gravite autour de deux pôles : les services et la revendication.

AUTOGESTION DES SERVICES

De nombreux services offerts aux étudiants sont à l'heure actuelle assumés

et gérés par les syndicats étudiants eux-mêmes. Malgré cela encore, dans la majorité des institutions, les tâches en cette matière sont aussi urgentes que nombreuses. Qu'il s'agisse de services élémentaires au niveau du matériel scolaire, qu'il s'agisse de services médicaux et hygiéniques, qu'il s'agisse d'organisations sportives et culturelles, les syndicats locaux ont le devoir de mettre sur pied les moyens d'assurer ces services.

Cependant, lorsque l'administration de ces services entraîne des dépenses excessives pour les syndicats locaux, la concentration régionale ou nationale, de même qu'une coopération avec d'autres institutions, devient alors indispensable.

REVENDECTION SYNDICALE

Comparés aux besoins de milieu étudiant, les services que les syndicats sont en mesure de fournir et de gérer eux-mêmes sont marginaux. Les programmes d'étude, l'administration scolaire — tant au plan local que gouvernemental — l'orientation pédagogique des écoles et des universités, l'avenir de l'Education dans un monde en perpétuelle évolution, l'accessibilité générale à l'enseignement, la création des conditions sociales les plus favorables au développement d'un Québec vraiment démocratique et progressiste, tout cela, les étudiants ne peuvent se le donner eux-mêmes.

D'abord ces questions exigent une étude sérieuse à tous les plans où l'ampleur et la coloration de ces problèmes peuvent être différentes. Un problème comme celui du passage de l'école au marché du travail est un problème à la fois local, régional et national.

Mais la reconnaissance de ces problèmes ne suffit pas. Certains d'entre eux pourront être réglés par les étudiants eux-mêmes. Mais il en est d'autres, et des plus importants, dont la solution ne dépend pas d'eux. Ces problèmes devront donc alors faire l'objet de revendications, par la plus haute instance étudiante.

C'est ainsi que le syndicalisme étudiant deviendra fort et sera un élément déterminant dans l'évolution de la société comme dans l'instauration d'une plus grande justice sociale, dans la mesure et dans la mesure seulement où il n'hésitera pas à faire entendre sa voix.

Par exemple, il est inconcevable qu'un syndicat étudiant permette qu'un ou plusieurs étudiants soient renvoyés de l'institution sans motif valable, qu'il tolère que des professeurs incompetents enseignent à ses membres et que le programme d'études d'une Ecole offre des cours qui ne mènent nulle part.

RÔLE NATIONAL DE L'U. G. E. Q.

Au niveau national, l'U. G. E. Q. refuse toute forme de « collaboration » avec le Gouvernement ou toute autre association d'éducation, si cette collaboration entraîne une remise en question des revendications syndicales. L'Education est une nécessité sociale et le syndicalisme étudiant québécois entend mettre l'accent sur ces besoins et sur ceux qui concernent éminemment toute la collectivité nationale.

A cette fin, l'U. G. E. Q. travaille cette année à la formation d'un cartel inter-syndical où l'U. G. E. Q., la C. S. N., la F. T. Q., et l'U. C. C., notamment, pourront faire front commun dans la revendication des réformes nécessaires pour l'instauration au Québec d'une société renouée.

L'action de l'U. G. E. Q. est donc clairement définie.

« Organisons-nous d'abord en suscitant par l'animation syndicale un mouvement d'intérêt et de participation au syndicat; nous aurons ensuite les instruments qui donneront à nos revendications la force de frappe nécessaire à une action syndicale valable et efficace ». Tel est le point central du Manifeste de la nouvelle équipe élue à l'exécutif national de l'U. G. E. Q., au congrès de novembre. Tel est le mot d'ordre et les buts que se sont donnés les étudiants du Québec par la voix de leurs porte-parole.

Publicité :

**PANNEAUX-RÉCLAMES
KEBEC INC.**
4150, rue Saint-Denis,
Tél. : 844-9393

CARICATURES :

Studio Jacques Gagnier

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINION

PUBLIÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ
DE L'ORDRE DOMINICAIN

PARAÎT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :
V. HARVEY, O. P.

adjoints à la direction :
PIERRE SAUCIER
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON
PAUL DOUCET, O. P.

comité de Québec :
Claude Beauchamp, Jocelyne Dugas, Pierre Fortin, Gérard Lapointe

parmi nos collaborateurs :
H.-M. Bradet, O. P.; Pasteur D. Pourchat;
Naïm Kattan; L. Fournier; F. Dumont; J.-Y. Morin; Denis Duval, ptre; A. Beauchamp, ptre; chanoine J. Leclercq; J.-P. Audet, O. P.; B. Lacroix, O. P.; J. Grand'Maison, ptre; R. Cardin; J.-P. Vanasse; J. Lamoureux; D. Latouche; H. Robillard, O. P.; H. Dallaire, O. P.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :
ABONNEMENT D'UN AN — \$ 5.00
ABONNEMENT D'ÉTUDIANT — \$ 3.50
ABONNEMENT DE SOUTIEN — \$10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS,
2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés
qu'au reçu du versement.

IMPRIMÉ AU CANADA PAR :
L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE
CUM PERMISSU SUPERIORUM

QUAND LES MÉDECINS S'ESQUIVENT

L'article 150 du code criminel le stipule clairement... « Commet une infraction criminelle quiconque offre en vente, annonce ou a, pour le vendre ou en disposer, quelque moyen, indication, médicament, drogue ou article destiné ou représenté comme *servant à prévenir la conception...* »

Violée mille fois quotidiennement et jamais appliquée, imprégnée des tabous du puritanisme victorien, ignorante de la liberté de conscience et d'ailleurs parfaitement étrangère à toute perspective chrétienne authentique, aucune loi peut-être n'a donné racine dans notre milieu à autant d'hypocrisies et de clandestinités criminelles. Parce que ses interdits recoupaient autrefois une interprétation juridique de la morale médicale, son application consacrait plus ou moins la bonne conscience et l'engagement des médecins catholiques vis-à-vis du problème de la régulation des naissances : quand la patiente semblait trop déterminée ou que le cas s'avérait trop épineux... on l'invitait discrètement à consulter un médecin non catholique !

Pourtant, nous apprenions récemment par la voix des journaux que le Collège des Médecins avait déclaré : « Il n'est pas de notre ressort de

nous prononcer sur l'opportunité de l'abrogation de la loi fédérale ». Compte tenu de l'engagement non équivoque d'un nombre croissant de médecins sur la question, on est en droit de se demander ici si une telle prise de position reflète bien fidèlement l'opinion de l'ensemble de la profession médicale ?

Dans un climat démocratique où le dialogue et la contestation constituent les mécanismes essentiels à tout progrès, il serait d'ailleurs proprement stupéfiant de voir le corps professionnel le plus atteint par les vices fondamentaux de cette loi, se défilier ainsi en bloc devant son droit et son devoir le plus strict d'exprimer une opinion claire au profit de tous.

C'est devenu un lieu commun usé dans notre milieu que de stigmatiser la pusillanimité institutionnelle, le désengagement chronique des clercs en général et leur souci de se ménager à la fois les bonnes grâces de l'Etat et de la Hiérarchie.

Mais ces vieux réflexes défensifs et prudents ne constituent pas l'apanage exclusif de certains clercs. Produits sécrétés par un milieu dont les assises ont trop longtemps reposé sur la collusion implicite entre les intérêts du pouvoir et ceux de

la bourgeoisie, ils ont été largement le fait de ce qu'il est convenu d'appeler nos « élites » laïques. Et les médecins en sont.

Face à des techniques qui relèvent de leur compétence professionnelle les médecins ne peuvent se dérober à leur devoir d'informatateurs objectifs : ils sont appelés non seulement à lutter contre la maladie mais aussi à collaborer à la recherche de l'équilibre et de l'épanouissement des valeurs humaines et spirituelles impliquées dans l'utilisation de toute technique médicale. Et s'ils ont sérieusement conscience de ne pouvoir jouer adéquatement ce rôle que dans les cadres de vastes cliniques d'information populaire, c'est au nom de la liberté de conscience du milieu pluraliste où ils exercent leur métier que les médecins catholiques devraient se prononcer sans équivoque pour l'abrogation de la loi vériste qui retarde la création de telles cliniques. Une telle prise de position mettrait sans doute fin dans l'esprit de bien des gens (catholiques compris) à l'identification qu'ils font encore trop souvent, entre morale chrétienne et morale bourgeoise ! Cette équivoque devrait avoir assez duré.

Hélène Pelletier-Baillargeon